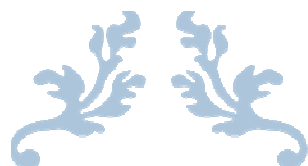


PROJET



LE PLAN SANTE SECURITE AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025



08 JUIN 2020

CCMSA

Table des matières

Introduction	3
Les principes du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025	5
Un plan piloté nationalement	5
Un plan qui définit des priorités stratégiques	5
Un plan innovant dans l’approche de la santé pour les travailleurs agricoles	5
Une évolution du positionnement des métiers de la SST	6
Un plan qui favorise le travail en SST, le travail en réseau et soutient le développement des métiers de la SST	6
Une évaluation et une valorisation des actions tout au long du Plan SST	7
Les trois Orientations du PSST 2021-2025, ses Incontournables et ses Ambitions	8
Définitions : Incontournables et Ambitions	8
Les trois Orientations du PSST 2021-2025	8
Projet SST « Après crise »	11
L’accompagnement au déploiement du PSST	12
L’accompagnement de la Direction Santé Sécurité au Travail	12
Le rôle et les apports de la DSST	12
Le développement et l’approfondissement du travail en réseau	13
L’élaboration des Plans SST locaux.....	13
L’accompagnement à la mise en œuvre du PSST dans une logique de transversalité	14
Formation et outils	14
Capitalisation des actions et des connaissances	14
Evaluation/Valorisation	14
Tableau Synthétique des trois Orientations du PSST 2021-2025	16
Les Fiches Incontournables et Ambitions des trois Orientations	17
Orientation 1 - Agir pour préserver la santé dans l’activité de travail	18
Evaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l’objectif d’inciter à la substitution ou à la suppression des CMR 1A 1B	19
Prévenir les TMS et/ou les TPS dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique	24
Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs.....	28
Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture.....	31

Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique.....	34
Conforter la place de la prévention dans le dispositif de formation initiale et de formation continue	38
Développer la connaissance de l'exposition des populations actives agricoles aux risques professionnels	41
Orientation 2 - Accompagner les projets et les transitions.....	44
Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.....	45
Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions de SST (digital, drones, commande à distance, exosquelettes ..).....	48
Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé	51
Promouvoir des méthodes et outils innovants en matière de prévention à destination des bénéficiaires agricoles	54
Orientation 3 – Développer la relation de service	56
Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles	57
Mobiliser les chefs d'entreprise et les managers sur les questions de santé comme enjeux de performance.....	60
Renforcer la relation de service vis-à-vis des grands comptes en lien avec le plan stratégique 2025	64
Optimiser l'utilisation des dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises	67
Renforcer l'implication des élus dans la construction des stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires	70
Développer des projets inter-organismes professionnels sur la dimension SST	72
Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires	75
Glossaire des acronymes	79

Introduction

Le Plan Santé Sécurité au travail 2021-2025 (PSST) s'inscrit dans les orientations du Plan stratégique MSA 2025, du Livre Blanc et de la Stratégie Santé de la MSA et intègre la politique scientifique portée par le conseil scientifique de l'Institution.

Il s'appuie également sur la connaissance et la prise en compte des autres plans ou rapports institutionnels ou gouvernementaux ¹ et est en cohérence avec ces différentes stratégies.

Le PSST 2021-2025 s'est construit dans un environnement sociétal qui questionne fortement les activités agricoles dans leurs rôles concernant la qualité de l'alimentation, le respect de l'environnement, les questions de bien-être animal et plus globalement l'impact dû au changement climatique. Il tient compte de ces interpellations sociétales car elles ont un impact important sur l'activité de travail et la santé des professionnels.

Au-delà des missions régaliennes de la Santé Sécurité au Travail, ce PSST tient compte de ces interpellations sociétales, des modifications des pratiques souhaitées par les entreprises et les exploitants car elles ont des conséquences sur l'activité de travail et la santé des professionnels. La MSA a un rôle à tenir dans l'accompagnement des transitions à venir.

La pandémie liée au COVID 19 est venue impacter les réflexions de construction du PSST. Elle a conforté la MSA dans son choix d'une approche systémique, orientée sur l'activité de travail qui se traduit dans les trois orientations du PSST : "Agir pour préserver la santé dans le travail", "Accompagner les projets et les transitions" et "Développer la relation de service". Cette crise va conforter la prévention sous tous ses aspects comme un enjeu collectif. Elle nous montre également l'importance de la connaissance des situations épidémiologiques, de santé, économiques, sociologiques... et la nécessité de disposer d'indicateurs fiables afin de conduire des stratégies de prévention les plus pertinentes et efficaces possibles.

Ce plan vise à soutenir les exploitants, les entreprises et les salariés des métiers de l'agriculture dans un contexte de développement, de changements ou de crises.

Il est le fruit d'une coopération entre la CCMSA et le réseau SST des 35 MSA. Il tient compte des enseignements de l'évaluation des actions du Plan SST passé (2016-2020), réalisée auprès des préventeurs de la MSA, des adhérents agricoles bénéficiaires des actions et des élus. Il est le résultat d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la santé sécurité au travail de la MSA, dans une logique d'écoute et de prise en compte des préoccupations de terrain.

Ce PSST fixe le cadre stratégique et national de la mission de santé sécurité au travail en MSA. Il trouvera toute sa légitimité et sa force dans sa déclinaison locale, qui nécessitera pour les MSA, un investissement exigeant, impliquant l'ensemble des corps de métiers, avec le soutien de leur direction.

Le PSST 2021-2025 prévoit un portage par les élus de la MSA (15.000 délégués élus), véritable ADN de l'Institution. Grâce à leur mobilisation, ce plan permettra une déclinaison territoriale, porteur des valeurs de la MSA que sont la démocratie, la solidarité et la responsabilité. En s'appuyant sur cette

¹ Le Plan santé travail 3, le PST4 (en projet), la COG ATMP du Régime Général, "Ma Santé 2022", le rapport "Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée" ou la "Mission relative à la prévention et à la prise en compte de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux

démocratie participative, la MSA participera à répondre aux attentes sociales et sociétales sur les territoires ruraux.

Plus que jamais, le PSST s'appuie sur l'efficacité du guichet unique de la MSA, notamment à travers la mobilisation des compétences et des acteurs concernant la prévention du mal-être et de la désinsertion professionnelle. Cette exigence managériale nécessite donc de réunir, dans les projets transversaux, les professionnels de l'action sanitaire et sociale, de la santé publique et de la santé sécurité au travail.

Enfin, le pilotage national du Plan SST ambitionne de donner davantage à voir l'efficacité des actions menées par les préventeurs de la MSA par le biais de l'évaluation et de la valorisation des actions. Pour ce faire, le Plan propose un renforcement de l'échange de pratiques, garant d'une coopération optimisée. Il porte également une volonté de professionnalisation qui permet le développement de la performance des professionnels de la SST pour une plus grande efficacité auprès des assurés.

Les principes du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025

Six principes structurent ce nouveau Plan SST 2021-2025 :

Un plan piloté nationalement

Le Plan SST s'impose aux 35 MSA, aux 3 Caisses d'Assurance Accident Agricole (CAAA), aux 4 Caisses Générales de Sécurité sociale (CGSS) et à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS). Il a pour objectifs de développer et de coordonner les forces, les engagements et les compétences du réseau SST des MSA afin de contribuer, sur l'ensemble du territoire français, à la préservation et au développement de la santé des travailleurs agricoles, qu'ils soient salariés ou non-salariés.

Pour ce faire, le Plan est piloté nationalement et s'inscrit dans la COG MSA 2021-2025. Il porte l'ambition, tout au long du plan, de l'évaluation et la valorisation des projets et des actions.

Un plan qui définit des priorités stratégiques

Le Plan SST est construit pour partie en continuité des actions passées et permet ainsi, en prolongeant les projets engagés dans le Plan SST 2016-2020, de prendre appui sur les actions qui ont fait leur preuve, d'en tirer les bénéfices et de les réajuster si nécessaire.

Le Plan SST ne couvre pas l'ensemble des activités des équipes des services SST, mais toute l'activité des préventeurs MSA (médecins du travail, conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers de santé au travail, assistants) peut y contribuer. Il prévoit des priorités stratégiques pour l'ensemble des métiers de la SST. Les directeurs et les élus s'engagent et portent le Plan SST sur leurs territoires.

Les priorités du Plan SST visent à soutenir une dynamique collective et proposent à chaque métier de la SST de s'y investir dans une logique d'optimisation et de renforcement de la coopération entre les préventeurs des équipes SST. En ce sens, les connaissances, l'expérience de chacun et l'implication de tous sont mobilisées dans la durée pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan pendant cinq années, aussi bien au niveau national que local.

Un plan innovant dans l'approche de la santé pour les travailleurs agricoles

Les besoins de santé des populations agricoles s'inscrivent dans une approche large de la santé, mêlant des préoccupations de santé professionnelle et de santé publique. L'implantation territoriale des activités agricoles, garantes du développement et de la vie sur les espaces ruraux, justifie que ce Plan se déploie également à l'échelle du territoire (inter MSA, région, zone de production, grands comptes).

Par ailleurs, la santé est entendue dans ses deux dimensions :

- La santé comme caractéristique personnelle qui peut être atteinte et dégradée par l'exercice d'une activité professionnelle, l'exposition à des risques professionnels ou à des causes d'inaptitude.
- La santé vue sous l'angle du développement de la personne, c'est-à-dire, de sa capacité d'agir, d'être en activité, de se développer et de s'émanciper subjectivement, professionnellement et socialement grâce au travail.

La santé peut également être abordée sous l'angle de l'entreprise : le Plan SST la positionne comme facteur de performance.

Une évolution du positionnement des métiers de la SST

La MSA est à la croisée de trois logiques d'action, de trois sources de prescriptions :

- Une logique régalienne qui se traduit par des obligations réglementaires, des possibilités de contrôles.
- Une logique assurancielle qui s'appuie sur une analyse de la sinistralité pour définir des priorités d'actions selon les accidents et maladies professionnelles avérés.
- Une logique servicielle qui s'appuie sur les demandes des adhérents pour développer la prévention dans une dynamique de relation de service de proximité. Cette logique est renforcée par la valorisation de la dimension de service dans le Plan stratégique MSA 2025.

Le Plan SST est conçu afin de pouvoir articuler ces trois logiques, autant au niveau national qu'au niveau local. Au-delà d'une logique d'expert dans une approche essentiellement "Gestion de Risques" (GDR), ce Plan vise à promouvoir et à soutenir une posture d'écoute des besoins des entreprises, des filières, des salariés ... et de co-construction de réponses qui prennent en compte les préoccupations des entreprises et de la MSA.

Ce positionnement soutient une approche systémique des questions de santé en milieu de travail et privilégie des accompagnements en prévention primaire. L'approche systémique implique que l'individu au travail fait partie d'un système, l'entreprise, et que sa santé est impactée par les différentes dimensions de celle-ci (organisationnelle, économique, environnementale...). De même, la santé des travailleurs influence ces mêmes dimensions.

La prévention primaire des risques professionnels consiste à développer des situations de travail générant des conditions d'exécution du travail favorables à l'épanouissement physique et mental des individus. Parmi les trois types de prévention, primaire, secondaire et tertiaire, elle est la plus efficace sur le long terme sur le plan de la santé et de la sécurité au travail. Elle est donc à favoriser. Néanmoins, dans les entreprises, les actions de prévention secondaire et tertiaire sont souvent mises en avant, non seulement car elles sont plus faciles à mettre en place de prime abord, mais également car les effets sont visibles à court et à moyen terme.

Ce plan demande donc, dans son élaboration locale, par ses dimensions servicielles, de prévention primaire et d'approche systémique, une construction collective et concertée ainsi qu'un soutien de la part des directions MSA et des élus des conseils d'administration locaux.

Un plan qui favorise le travail en SST, le travail en réseau et soutient le développement des métiers de la SST

Le travail en SST

La force de la MSA est l'effectivité de son guichet unique (GU) et celle de la SST est l'effectivité de sa pluridisciplinarité. Le Plan SST, à travers ses choix de priorités et d'organisation, nécessite la coopération entre les préventeurs des équipes au niveau local, régional et national. Le respect du temps dévolu aux actions en milieu de travail des médecins du travail et des infirmiers de santé au travail doit permettre d'organiser des coopérations plus efficaces au bénéfice des adhérents.

L'animation du réseau SST

Le renforcement du travail en réseau est prévu tout au long des cinq années du Plan, l'objectif étant de développer les capacités d'échanges, de travail en commun, de coopération entre la Direction Santé Sécurité au Travail (DSST) et le réseau SST.

Le développement professionnel

Les métiers de la prévention sont des métiers complexes qui nécessitent en permanence de s'informer, de confronter ses pratiques et de s'adapter. Le Plan SST renforce la professionnalisation des métiers afin de soutenir de nouvelles approches de conseil, d'accompagnement et l'enrichissement des compétences, tant des managers que des préventeurs. Ce Plan se veut être un levier pour contribuer au développement professionnel de chacun des métiers de la SST. Son ambition, autant dans sa construction locale que dans sa mise en œuvre sur cinq ans, est d'accompagner la professionnalisation de nos métiers pour développer leur performance, notamment par la mise en place de formation-actions, de supervision de groupes de pairs ou de retours d'expériences.

Une évaluation et une valorisation des actions tout au long du Plan SST

L'évaluation concerne :

- Les bénéficiaires des actions de prévention et les effets utiles des actions auxquels ils ont participé.
- Les préventeurs eux même, en termes d'investissement que l'action leur a demandé pour la mise en œuvre et les enseignements qu'ils en tirent pour l'amélioration de leurs pratiques.

Ces deux volets d'évaluation sont intimement liés.

Pour les cibles bénéficiaires des actions : les effets positifs durables peuvent avoir lieu plusieurs mois, voire années, après l'action. Il sera donc nécessaire de revenir de façon itérative au cours du temps sur des actions significatives afin de mesurer les bénéfices réels de l'action pour les bénéficiaires.

Pour l'évaluation des pratiques des préventeurs de la SST : la dynamique mise en place dans le plan s'inquiètera de comprendre les difficultés rencontrées et d'identifier les leviers activés dans la mise en œuvre des actions grâce, par exemple, à des récits entre pairs et des retours d'expérience. Ces modes d'évaluation offrent un terrain pour travailler ensemble des questions de métiers et enrichir les pratiques professionnelles.

Ce plan propose de renforcer la valorisation des actions auprès des bénéficiaires, de leurs représentants de filières, des tutelles, du réseau SST et des partenaires de la MSA.

L'objectif est de montrer, de façon concrète, en quoi les projets mis en place par les préventeurs du réseau MSA font sens pour les bénéficiaires et permettent le changement de pratiques organisationnelles, managériales ou culturelles.

Les trois Orientations du PSST 2021-2025, ses Incontournables et ses Ambitions

Définitions : Incontournables et Ambitions

Les « Incontournables »

Les incontournables sont des thématiques (risques, populations, sujets ou modes d'actions) justifiées par une exigence réglementaire et/ou GDR et/ou tutelle et/ou stratégique pour l'institution et **qui s'imposent à toutes les MSA, aux CAAA, aux CGSS et CSS.**

- L'ensemble du réseau SST se mobilise sur les incontournables.
- Les MSA auront à identifier dans leur plan local des actions fléchées vers ces thématiques.
- Le Plan peut aussi imposer l'utilisation d'une méthode ou d'un outil.
- L'objectif est que tous les métiers de l'équipe SST travaillent les « incontournables » ensemble, en mode projet, et les déclinent tout au long du Plan SST.
- Les objectifs à atteindre peuvent être différents selon les MSA en fonction, notamment, de leur expérience antérieure sur les thématiques abordées.

Les « Ambitions »

Les ambitions illustrent ce que l'institution MSA cherche à développer et à innover dans chaque orientation :

- Elles convoquent les MSA et la CCMSA sur leurs capacités à s'emparer de nouveaux sujets, à construire de nouvelles méthodes d'intervention.
- Elles permettent de référencer des initiatives locales, qui jusqu'à présent étaient peu visibles.
- Elles permettent de relever la richesse et la créativité du réseau.
- Chaque MSA s'engagera sur des ambitions prédéfinies par le PSST qui s'inscriront dans une dynamique locale.
- Il n'y aura pas d'obligation de s'engager sur l'ensemble des ambitions.
- Les MSA auront également la possibilité d'identifier des ambitions spécifiques à leur territoire.

Les trois Orientations du PSST 2021-2025

Orientation 1 : Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

Comme dit précédemment, la santé est ici entendue comme relevant deux dimensions : d'une part, la santé comme propriété des personnes pouvant être atteinte et dégradée par l'exercice d'une activité professionnelle, l'exposition à des risques professionnels ou à des causes d'inaptitude et d'autre part, sous l'angle du développement de la personne, c'est-à-dire, la santé comme capacité d'agir, d'être en activité, de se développer subjectivement, professionnellement et socialement grâce au travail.

La santé, ou son maintien, peut également être vue sous l'angle de l'entreprise : le Plan SST 2021-2025 la positionne comme facteur essentiel à l'entreprise et constitue un investissement majeur (chartre d'Ottawa- OMS 1986).

Cette orientation regroupe les actions qui portent directement sur la prévention de tout ce qui peut compromettre à court, moyen ou long terme, la capacité des personnes à rester en activité. Elle permet le prolongement d'actions engagées dans le cadre du Plan SST 2016-2020 afin de poursuivre celles qui ont fait leur preuve, en tirer les bénéfices, les évaluer et les réajuster si nécessaire.

5 fiches Incontournables :

- *Evaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR 1A 1B*
- *Prévenir les TMS et/ou les TPS dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique.*
- *Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs.*
- *Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture.*
- *Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique.*

2 fiches Ambitions :

- *Conforter la place de la prévention dans le dispositif de formation initiale et de formation continue.*
- *Développer la connaissance de l'exposition des populations actives agricoles aux risques professionnels.*

Orientation 2 : Accompagner les projets et les transitions

Le secteur agricole traverse une période marquée par de très fortes évolutions dans des registres divers : techniques, modes de production, attentes environnementales, attentes sociétales, encore davantage aujourd'hui suite à une crise sanitaire sans précédent.

Nos services SST portent la responsabilité d'instruire les liens entre santé et travail auprès des entreprises, des exploitants et des filières, tout en tenant compte des préoccupations et des projets des adhérents dans ce contexte de profonde mutation.

Cette orientation porte la volonté :

- D'être actif dans les projets de conception, de transformation des bâtiments, des équipements de travail, des modes d'organisation du travail.
- De s'impliquer dans le lien santé-travail concernant le développement de nouvelles technologies : cobots, robots etc.
- D'accompagner les entreprises dans leur projet de mutation ou de transition : passage au bio, circuits courts, évolution des systèmes d'élevage par rapport au bien-être animal, évolution des modes de production par rapport aux produits phytosanitaires, abattoirs mobiles, transformation à la ferme, agriculture urbaine, crises sanitaires etc.

1 fiche Incontournable :

- *Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.*

3 fiches Ambitions :

- *Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions de SST (digital, drones, commande à distance, exosquelettes ...).*

- *Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé.*
- *Promouvoir des méthodes et outils innovants en matière de prévention à destination des bénéficiaires agricoles.*

Orientation 3 : Développer la relation de service

Cette troisième orientation ouvre largement la possibilité d'innover en matière d'intervention en prévention à partir des attentes exprimées par les entreprises, les salariés et les filières sur le territoire.

Il s'agit de développer une capacité d'écoute et de construction partagée avec nos adhérents et partenaires locaux, régionaux, nationaux pour mettre en œuvre des actions dans lesquelles se jouent des questions de santé, d'activité, de performance, de qualité, de développement durable et de responsabilité sociétale.

C'est aussi dans cet axe que la notion de guichet unique trouve toute sa place. Développer la relation de service demande d'accompagner les entreprises, les filières et les adhérents dans les différents registres de leurs préoccupations.

La relation de service est une posture, non pas une prescription, car elle se construit grâce à la coopération interne (SST et GU) et avec les acteurs externes (entreprises, filières...). Elle nécessite de se détacher d'une posture d'expert pour aller vers une posture d'écoute du besoin et de co-construction de la demande (perçue, émise, exprimée...) par l'adhérent.

Cette orientation est particulière car elle irrigue les deux autres.

1 fiche Incontournable :

- *Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles.*

6 fiches Ambitions :

- *Mobiliser les chefs d'entreprise et les managers sur les questions de santé comme enjeux de performance.*
- *Renforcer la relation de service vis-à-vis des grands comptes en lien avec le plan stratégique 2025.*
- *Optimiser l'utilisation des dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises.*
- *Renforcer l'implication des élus dans la construction des stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires.*
- *Développer des projets inter-organismes professionnels sur la dimension SST.*
- *Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires.*

Projet SST « Après crise »

La pandémie s'est développée en période d'élaboration du PSST 2021-2025. Les élus centraux ont exprimé leur souci de prendre en compte les conséquences de cette période particulière dans le Plan SST 2021-2025. Il est donc proposé de réaliser, dès le deuxième semestre 2020, un projet national SST « Après crise » qui s'inscrit comme indispensable dans la phase d'élaboration du plan local des MSA afin d'être au plus proche des préoccupations des professionnels agricoles.

La pandémie a bouleversé le monde agricole. Une étude nationale spécifique "Après-crise" s'avère aujourd'hui nécessaire pour dégager les enseignements des effets de la crise chez les professionnels agricoles et identifier des leviers d'action en matière de SST. Ce projet national a pour objectif d'accompagner de manière plus efficace les entreprises agricoles dans la période d'après-crise et au-delà, dans des environnements professionnels très perturbés qui pourraient se renouveler. La crise sanitaire actuelle constitue une opportunité, voire une nécessité à infléchir notre façon d'intervenir afin de permettre aux professionnels (salariés et non-salariés agricoles) de développer leurs capacités d'anticipation, d'adaptation dont la santé (tant physique que psychologique) reste centrale.

Ce projet comprend 3 axes de travail :

- Construire une méthode d'intervention soutenue par les préventeurs MSA permettant à la fois de rassembler, auprès des entreprises de leur territoire, des données explicatives sur les facteurs (type de culture, modèle économique, nécessité de main d'œuvre, ...) qui ont fait ressources ou qui ont fait défaut dans cette période de pandémie et d'accompagner ces entreprises dans la poursuite, l'évolution de leur activité dans cette période d'après crise.
- Cette approche globale et individualisée, portée par les préventeurs MSA constituera une ressource essentielle à l'enrichissement de notre connaissance des mécanismes de fragilisation et de développement des ressources des entreprises dans un contexte difficile. Ces éléments devront être collectés puis analysés et croisés avec d'autres données (par ex. enquête Coset Covid) sur l'impact de la crise sur les entreprises, les conditions de réalisation du travail et les mécanismes d'adaptation des systèmes, face à un contexte de crise.
- Il s'agira de partager avec les actifs agricoles les résultats de cette étude illustrée d'exemples concrets afin de débattre des perspectives sur la poursuite de leur activité.

Ce projet ambitieux s'intègre dans le futur plan SST 2021-2025. En effet, celui-ci a pour ambition de développer davantage notre approche systémique des questions de santé et sécurité au travail auprès des entreprises ainsi que d'accompagner les projets et mutations (cf Orientation 2). Ce projet permettra de renforcer la relation de service auprès des entreprises en étant au plus proches de leurs préoccupations.

L'accompagnement au déploiement du PSST

L'accompagnement de la Direction Santé Sécurité au Travail

Le rôle et les apports de la DSST

La DSST accompagne l'élaboration et le déploiement du PSST local sur 5 ans au travers de ses différentes missions.

Tête de réseau, elle soutient le travail des équipes SST sur les territoires, en donnant le cadre stratégique et opérationnel en impulsant et facilitant le travail en réseau. Elle encourage les initiatives locales, les échanges entre pairs, le développement de projets et la mise en discussion des modes d'intervention, tout en ayant la volonté de professionnaliser son réseau.

Afin de répondre aux attentes des territoires et des adhérents agricoles, elle développe des méthodes et des outils d'intervention, capitalisés sur le savoir-faire des équipes SST. Elle favorise l'échange et la mutualisation des pratiques au sein du réseau et accompagne, au-delà des transferts, le déploiement opérationnel des méthodes référencées.

La DSST accompagne les managers SST (médecins du travail chefs, responsables en prévention des risques professionnels, responsables administratifs et agents de direction en charge de la santé sécurité au travail) dans les éléments méthodologiques et de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan local.

Représentant institutionnel du monde agricole pour la SST, la DSST est force de proposition pour la promotion d'une politique de santé et sécurité au travail, adaptée aux besoins des actifs agricoles. Elle défend ses spécificités, son expertise et son ingénierie auprès des tutelles et de ses partenaires, notamment dans le cadre du Conseil d'Orientation et des Conditions de Travail (COCT), des Commissions Nationales de Prévention des salariés et non-salariés agricoles (CNP) et des Comités Techniques Nationaux (CTN).

La DSST renforce les partenariats nationaux, en particulier avec les représentants des filières agricoles, les Organismes Professionnels Agricoles (OPA) et les autres organismes de prévention, afin de faciliter les collaborations locales et régionales et ainsi améliorer le service rendu à ses assurés. Elle anticipe et accompagne les évolutions du monde du travail en agriculture, en développant une activité de recherche et d'innovation, avec la volonté d'adapter les politiques nationales de prévention des risques professionnels au plus près des besoins des assurés agricoles.

La DSST assure le pilotage des actions du Plan SST, menées par les services SST, et veille au respect des objectifs SST de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), conclue avec l'État pour la période 2021-2025, au travers d'un dispositif d'évaluation des actions du Plan SST. Elle anime le réseau SST et facilite ses missions en lui donnant les moyens financiers, humains et logistiques de mettre en œuvre le Plan SST et d'assurer ses missions de service public.

Avec la volonté de conduire et fédérer son réseau, la DSST facilite le travail en transversalité des métiers de la MSA, en définissant elle-même des stratégies communes avec les directions de la CCMSA concernées par des sujets d'intérêt commun (comme la prévention du mal-être professionnel des

actifs agricoles, la prévention de la désinsertion professionnelle, le développement de la relation de service auprès des grands comptes...).

Le développement et l'approfondissement du travail en réseau

Pour la Santé Sécurité au Travail en MSA "Faire réseau" signifie avoir une visée commune, des valeurs et des représentations partagées, mener des actions ensemble, de façon concertée, échanger des informations et des connaissances.

L'ambition de la MSA, en santé sécurité au travail, est d'approfondir le fonctionnement en réseau. Cela s'entend de plusieurs manières :

- entre la DSST et les services SST,
- entre les services SST,
- dans une même MSA, entre le service SST, sa direction, ses élus et les autres services MSA,
- dans un même service SST, entre les différents métiers
- entre la MSA et ses partenaires territoriaux.

Ce réseau se construit autour des trois logiques suivantes :

- une dynamique de proximité territoriale et d'identité régionale,
- une dynamique par portage au niveau régional (ARCMSA, PRST/CROCT/ inter régime) d'une stratégie SST de la MSA, construite et concertée en inter MSA,
- une dynamique d'intérêt commun en termes de préoccupations, de sollicitations, de demandes qui dépasse la notion de région.

Dans cette perspective, la DSST impulsera et favorisera le travail en réseau :

- en recherchant et en mettant en place les formes et les outils d'échanges les plus adaptés (espace de discussion, réunions de travail autour d'une thématique, ...),
- en mutualisant les compétences et les méthodologies, au travers de transferts à l'intention des différents métiers SST,
- en développant un dispositif d'accompagnement des projets à l'initiative d'une ou plusieurs MSA ou de la DSST.

L'élaboration des Plans SST locaux

La construction des plans SST locaux sera soutenue par un dialogue entre la DSST et les services SST des MSA. Ce dialogue facilitera la compréhension des enjeux respectifs entre les MSA et la DSST. Cette co-construction va s'étoffer au fil de l'élaboration des plans locaux et tout au long de leurs mises en œuvre et de l'évaluation des actions SST.

La DSST accompagne les managers des services SST collectivement et propose, pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement individualisé par MSA, en lien avec leurs équipes pour faciliter l'élaboration du plan local et sa mise en œuvre (aide à la mise en place d'une méthodologie de travail, appui des managers à l'animation de réunions de travail favorisant la pluridisciplinarité avec leur équipe SST, entretiens, etc..).

La validation du Plan SST local (objectifs et actions) par la DSST prendra en compte :

- d'une part, la pertinence du diagnostic territorial, des objectifs et des actions proposés par le service SST des MSA

- d'autre part, l'atteinte des objectifs nationaux par le cumul des objectifs et des actions de l'ensemble des plans locaux.

Lors de cette validation, la DSST prendra en compte les disparités locales entre les MSA (effectifs, contexte particuliers...).

A l'issue de la validation des plans locaux et dans un mode participatif avec les managers SST, les projets inter-MSA à engager seront définis (modalités, temporalité ...).

L'accompagnement à la mise en œuvre du PSST dans une logique de transversalité

Formation et outils

Afin que les préventeurs de la MSA puissent répondre aux enjeux du PSST, la DSST favorisera la montée en compétence de son réseau sur des sujets identifiés par le biais de formations, formations-actions et accompagnements. Celles-ci auront vocation à répondre aux besoins de l'ensemble des métiers SST et aux attentes des adhérents agricoles.

Le développement de ces compétences devra être appliqué aux différentes actions et thématiques du Plan et répondre aux besoins des filières. La MSA porte également l'ambition, pour ses services SST, de développer le travail en mode projet, en s'appuyant sur des outils d'intervention innovants et une ingénierie pédagogique renouvelée.

La DSST, avec le réseau SST, recherchera à décliner des méthodologies et des outils similaires pour différentes thématiques, filières et populations ainsi que des compétences transverses (travaillées en mode projet, analyse systémique...).

Capitalisation des actions et des connaissances

La MSA renforcera la performance de son réseau SST en développant la capitalisation des actions réalisées sur le territoire. Pour ce faire, elle s'outillera d'une base de données qui permettra un accès à l'ensemble des connaissances produites lors d'une action. Ainsi, elle pourra éviter l'écueil aux MSA de reconstruire des méthodologies d'intervention ou d'action déjà réalisées par d'autres MSA.

Evaluation/Valorisation

A l'occasion de ce nouveau Plan, la MSA ambitionne d'étoffer ses dispositifs d'évaluation et de valorisation, en se fixant les objectifs suivants :

- rendre compte de la réalisation et des résultats des actions menées auprès des tutelles, des élus et des bénéficiaires,
- orienter les choix, les ciblage des risques, des filières et des populations, sur lesquels intervenir prioritairement,
- augmenter l'efficacité de ses actions,
- comprendre les processus de réalisation des actions du réseau SST en vue d'améliorer leur efficacité,
- faire monter en compétence les équipes SST du réseau et de la DSST sur l'évaluation.

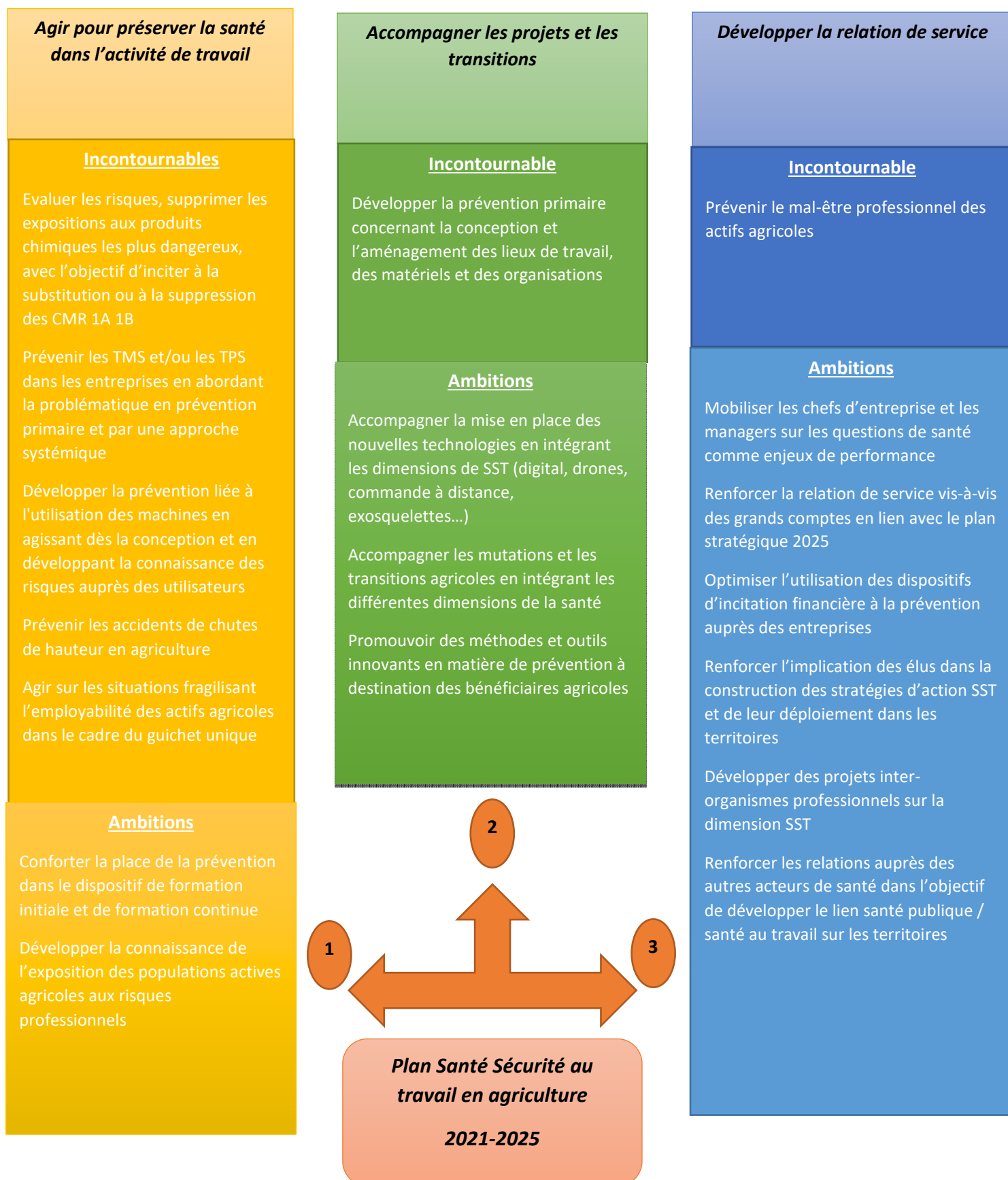
Ce dispositif d'évaluation est structuré autour de trois composantes :

- l'évaluation des modalités d'action qui permettra de rendre compte de la réalisation des actions,
- l'évaluation auprès de la cible finale qui permettra de rendre compte des résultats des actions,
- l'évaluation des actions du Plan par le réseau SST des MSA, au travers de récits d'action (emblématiques) afin de professionnaliser le réseau.

Cette évaluation fine permettra de mieux valoriser les actions sur leurs effets utiles au bénéfice des adhérents.

La MSA vise à rendre homogènes les méthodologies, les outils, les indicateurs et les critères utilisés, à l'ensemble des actions pour une qualité de service à l'adhérent harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Tableau Synthétique des trois Orientations du PSST 2021-2025



Les Fiches Incontournables et Ambitions des trois Orientations

Orientation 1 - Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

5 fiches Incontournables :

- Evaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR 1A 1B
- Prévenir les TMS et/ou les TPS dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique.
- Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs.
- Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture.
- Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique.

2 fiches Ambitions :

- Conforter la place de la prévention dans le dispositif de formation initiale et de formation continue.
- Développer la connaissance de l'exposition des populations actives agricoles aux risques professionnels.

Evaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR 1A 1B²

1- Diagnostic

Constats

L'exposition aux produits chimiques est omniprésente dans les secteurs professionnels, en particulier dans le milieu agricole où la diversité des produits est importante. Elle impacte à plus ou moins long terme la santé des travailleurs. En conséquence, l'investissement accordé à la prévention des expositions aux agents chimiques est un enjeu fort. De plus, le milieu agricole est soumis à une réglementation européenne et nationale qui évolue d'année en année. Enfin, les évolutions sociétales liées aux préoccupations environnementales font peser sur l'agriculture de nouvelles responsabilités. Ces mutations entraînent l'agriculteur à s'inscrire dans une évolution technique, impactant de façon importante son activité professionnelle.

L'évaluation des Risques Chimiques (ERC) est une évaluation spécifique des risques professionnels inscrite prioritairement dans les principes généraux de prévention (articles L. 4121-1 à 5 et R. 4412-5 à R. 4412-10 du code du travail) et qui concerne entre autres les Agents Chimiques Dangereux dont les CMR. Cette évaluation permet à l'employeur d'apprécier tout risque concernant la sécurité et la santé de ses salariés, y compris les salariés temporaires, et de définir les mesures de prévention. L'employeur engage toujours sa responsabilité en matière de santé et sécurité au travail à l'égard de ses salariés. Une obligation de moyens renforcée pèse sur lui pour prévenir le risque. A cette fin, il doit disposer d'une bonne connaissance des risques liés aux agents chimiques. Or, dans les faits, pour certaines thématiques, l'état des connaissances sur ces thèmes reste encore imprécis et parcellaire.

Le PSST 2016-2020 a permis d'engager l'ensemble des MSA dans l'accompagnement à l'ERC d'entreprises agricoles de différents secteurs d'activité. Cependant, les démarches de prévention mises en œuvre par le réseau n'étaient pas assez orientées sur les mesures de prévention intégrant la protection collective.

Les différents acteurs SST ne s'impliquent pas tous sur cette thématique. Il est donc utile de leur proposer autour de ce thème différentes variantes leur permettant de s'investir.

S'agissant de Phyt'Attitude : la connaissance des risques passe par l'alerte.

Au fil des ans, le nombre de dossiers aigus dédiés exclusivement aux produits phytosanitaires³ est en diminution. Parallèlement, les dossiers chimiques aigus sur les biocides et les dossiers pathologies chroniques augmentent.

² CMR 1A 1B : Les substances chimiques seules ou en mélanges peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Certaines sont dites « CMR », car elles présentent un caractère Cancérogène, Mutagène, ou toxique pour la Reproduction. Elles sont définies selon une classification européenne prévue par le règlement dit « CLP » (Classification, Labelling and Packaging) qui s'applique directement dans les Etats membres de l'Union européenne, dont la France. Le règlement CLP introduit deux catégories (1 et 2) de dangers qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. La catégorie 1 est elle-même divisée en 2 sous catégories (1A et 1B). Ainsi, pour les agents chimiques dangereux et les agents CMR de catégorie 1A ou 1B, la recherche de substitution est une obligation qui s'impose à l'employeur. Un agent classé CMR 1A est dit relation CMR avérés. Un agent classé CMR 1B est dit CMR présumé.

³ Produit phytosanitaire : Produit chimique de synthèse ou d'origine naturelle utilisé pour éliminer les herbes concurrentielles aux cultures et soigner ou prévenir les maladies des végétaux

Les dossiers pathologies chroniques ne sont pas exploitables en termes de prévention et ne rentrent pas dans le champ des objectifs d'analyse des circonstances d'exposition. Par ailleurs, les dossiers pathologies chroniques sont chronophages pour la CCMSA et ont un coût financier important qui pourrait être redéployé au profit de l'augmentation des dossiers aigus.

En outre, les dossiers chimiques présentent peu d'intérêt car la dangerosité des substances actives, bases, acides incriminés est déjà bien connue de la littérature. L'apport de ces dossiers reste restreint aux conditions d'exposition au produit ayant provoqué le symptôme et au message de prévention qu'il en ressort.

Positionnement de la MSA sur le sujet

L'exposition au risque chimique est l'un des six grands axes du PSST 2016-2020. Au cours de ce plan, la MSA est intervenue en SST notamment par une action importante en accompagnant les entreprises agricoles à réaliser l'ERC à l'aide du logiciel Seirich⁴. Par ailleurs, des démarches de sensibilisation des entreprises ont été déployées par les MSA.

Ce nouveau Plan pluriannuel 2021 - 2025 doit continuer à développer la prévention du risque chimique, notamment phytopharmaceutique, dans les entreprises agricoles avec une stratégie de ciblage claire sur les expositions aux produits CMR 1A 1B. Ce faisant, la MSA sera en cohérence avec la politique européenne de prévention des risques professionnels, avec les orientations du Plan Santé Travail (PST 3 2015 - 2019), avec les orientations du Plan Ecophyto 2⁵, avec les Plans nationaux Cancer et Santé Environnement⁶.

Pour ce nouveau plan, les quatre orientations principales sont les suivantes :

- Inciter le réseau à faire une place plus importante à la prévention primaire et à la protection collective
- Identifier des actions de prévention exemplaires susceptibles d'être transférées au réseau et aux autres entreprises
- Favoriser la coordination inter caisse pour les projets d'importance
- Evaluer les expositions sous la forme de données chiffrées

Concernant Phyt'attitude⁷ :

Le réseau Phyt'Attitude, développé par la CCMSA, est actuellement le seul de ce type en Europe à opérer dans le domaine des produits phytopharmaceutiques⁸, en intégrant l'analyse des pratiques professionnelles à l'origine des intoxications. Ceci est directement initiateur de prévention.

Il reste un des piliers de la Phytopharmacovigilance⁹ piloté par l'Anses, dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Il est donc important d'optimiser le

⁴ Seirich : Système d'Evaluation et d'Information sur les Risques Chimiques en milieu professionnel. C'est une application informatique, développée par l'INRS, d'aide à l'évaluation et à la prévention des risques chimiques dans l'entreprise

⁵ Plan Ecophyto 2+ : Plan gouvernemental consistant à réduire de 50% le recours aux pesticides dans les entreprises agricoles. Le dernier plan Ecophyto 2+ court pour la période de 2015 à 2025

⁶ Plan national Cancer et Santé Environnement : Plan gouvernemental consistant à réduire l'incidence des cancers sur le territoire Français, en axant ses actions aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan environnemental et santé publique

⁷ Phyt'Attitude : Réseau de toxicovigilance créé en 1991 chargé de recenser les intoxications en lien avec les produits phytosanitaires survenant dans un cadre professionnel afin d'en extraire des objectifs de prévention et de participer aux réhomologations des spécialités phytopharmaceutiques.

⁸ Produits phytopharmaceutiques : Ce sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les médicaments vétérinaires d'application externe antiparasitaires

⁹ Phytopharmacovigilance : Dispositif de surveillance des effets indésirables des produits phytopharmaceutiques qui a été confié à l'Anses. Ce dispositif de vigilance couvre la contamination des milieux, l'exposition et les impacts sur les organismes vivants, dont la santé humaine, et les écosystèmes dans leur ensemble, ainsi que les phénomènes d'apparition de

dispositif Phyt'Attitude et de poursuivre la promotion du réseau Phyt'Attitude, en montrant l'intérêt des dossiers aigus liés à l'utilisation professionnelle des spécialités commerciales phytosanitaires / biocides. L'attention du réseau sera principalement portée sur les nouvelles matières actives ou sur les nouvelles indications culturales de ces matières actives.

La poursuite de Phyt'Attitude est une nécessité pour améliorer la connaissance de la toxicité des produits mais surtout des circonstances exposantes porteuses de prévention. Le réseau Phyt'Attitude est basé sur le déclaratif non obligatoire et doit donc être promu par le réseau.

Ressources documentaires

Le référentiel Certiphyto¹⁰ et les films INMA associés : <http://www.inma.fr/certiphyto/>

Textes réglementaires (quelques exemples) :

- Décret n°2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail
- Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail
- Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime)
- Décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation

Les différents rapports et avis rendus par des organismes agréés :

Anses (<https://www.anses.fr/fr>), INSERM (<https://www.inserm.fr/>), INRS (<http://www.inrs.fr/risques/chimiques>).

Le résultat d'études, comme celles menées par la cohorte Agrican¹¹ (<https://ecophytopic.fr/agrican-etude-de-cohorte-agriculture-et-cancer-phase-de-suivi>).

Les ressources faites par le réseau et diffusées sur le site <https://ssa.msa.fr/> : Plaquettes, vidéos (film fluorescéine¹² MSA MPS)...

Les priorités nationales des tutelles

Les communications sur les actions menées :

Articles dans le FASST (Disponibles sur

: <http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/WebRubrique?OpenForm&CleNav=020030110020&theme=FASST>)

Newsletters risque chimique (Disponibles sur

: <http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/WebRubrique?OpenForm&CleNav=020030120010&theme=NEWSLETTER%20/%20FLASH%20INFO>)

FAQ à la demande du réseau

Phyt'attitude : Bilan annuel et extractions à destination de l'Anses ou autres partenaires (Disponibles sur

: <http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/WebRubrique?OpenForm&CleNav=0200301>

résistances. Phyt'Attitude en fait partie et est le seul à investiguer les circonstances professionnelles à l'origine des intoxications.

¹⁰ Certiphyto ou certificat individuel phytosanitaires : Certificats attestant des compétences nécessaires à l'application, la gestion ou la vente des produits phytopharmaceutiques par les professionnels

¹¹ AGRICAN : AGRiculture et CANcer. Suivi sur le long terme d'une population de travailleurs agricoles (cohorte) ayant pour objectif l'identification de l'incidence des cancers en agriculture et des facteurs de risque favorisant leur survenue.

¹² La fluorescéine : substance chimique invisible à l'œil nu, qui mélangée à un produit est utilisée comme traceur pour identifier les dépôts de produits sur toutes surfaces, notamment lorsque le produit est un phytosanitaire dans l'environnement de travail de l'opérateur. La fluorescéine se révèle fluorescente sous l'action de lampes UV, et par là même les dépôts de produit à laquelle elle a été mélangée

20010) - Fiches de phytopharmacovigilance sur le site de l'Anses intégrant les données de Phyt'Attitude (<https://www.anses.fr/fr/content/fiches-de-phytopharmacovigilance-ppv>)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques

- Evaluer et réduire les risques
- Identifier et quantifier les expositions / contaminations
- Enrichir la connaissance opérationnelle du risque en milieu professionnel
- Concevoir, produire et utiliser des outils dans un objectif de prévention
- Poursuivre Phyt'Attitude en tant qu'outil de prévention pour améliorer la connaissance de la toxicité des produits et les circonstances exposantes.

Ces objectifs sont pour partie en lien avec deux des objectifs de la Stratégie Santé de la MSA qui sont de :

- Déployer une politique nationale de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie, pour accompagner les assurés au plus près de leurs besoins. Cet objectif peut être également associé à une des propositions mentionnées dans le Livre Blanc¹³ visant à renforcer la prévention tout au long de la vie pour garantir un meilleur accès aux soins.
- Développer l'accompagnement des entreprises.

Par ailleurs, cet incontournable s'inscrit dans la continuité de l'axe stratégique 1 du PST 3, notamment dans la mise en œuvre d'une culture de prévention ciblant des risques professionnels prioritaires tel que le risque chimique.

Objectifs opérationnels

- Evaluer le risque chimique et suivre les entreprises notamment dans la mise en œuvre des mesures de prévention
- Promouvoir la nécessité de substituer les CMR 1A 1B
- Initialiser une base de données de bio métrologie et/ou de métrologie
- Développer la prévention face au risque des produits toxiques pour la reproduction chez les personnes en âge de procréer.
- Promouvoir Phyt'Attitude. Augmenter de manière significative le nombre de dossiers de signalement concernant les intoxications aiguës en lien avec les produits phytosanitaires et biocides, avec pour corollaire :
 - o La réduction en pourcentage du nombre de dossiers aigus liés aux produits chimiques ;
 - o La réduction en pourcentage du nombre de dossiers chroniques à ceux qui feront l'objet d'une déclaration de maladie professionnelle (tableau de maladie professionnelle ou passage en CRRMP).

3- Actions

Pour les MSA

- Dans le but de réduire les expositions aux agents chimiques les plus dangereux :
 - o Accompagner les entreprises à la réalisation de l'ERC « toutes filières » afin de les aider à définir et mettre en place des mesures de prévention du risque chimique.

¹³ Livre Blanc de la MSA – Février 2020 « Cohésion des territoires – 20 propositions pour agir »

- Sensibiliser les entreprises aux risques des produits phytosanitaires pour la santé (cf. référentiel de formation Certiphyto).
- Réaliser des « Fiches Actions » selon les quatre thèmes suivants : nouvelles technologies, substitution par d'autres produits, substitution par des méthodes alternatives et protection collective.
- Poursuivre la réalisation des Fiches d'Aide au Repérage sur les 10 filières prioritaires définies nationalement.
- Développer la métrologie et biométrologie pour suivre et quantifier les expositions et les contaminations aux postes de travail.
- Initier des études locales et/ou participer à des projets d'études nationaux (sur la base de thèmes référents CCMSA ou sur propositions des MSA).
- Réaliser des dossiers Phyt'Attitude sur les cas d'intoxication aigüe liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Pour la CCMSA

- Diffuser les « Fiches Actions » les plus intéressantes et les fiches d'aide au repérage produites par les MSA.
- Développer des actions collaboratives avec des MSA du réseau.
- Gérer la constitution de la base de données de métrologie – biométrologie.
- Transférer au réseau les éléments de connaissance et de compréhension en appui des démarches de prévention menées par les acteurs SST des MSA : diffusion des Newsletter RC et Flash Info RC.
- Poursuivre l'amélioration du recueil des dossiers Phyt'Attitude ainsi que la formation et l'animation de tous les acteurs SST au dispositif.

4- Ressources

Méthodes et outils

Pour l'accompagnement à l'ERC et la mise en place de mesures :

- Les MSA proposeront en priorité d'utiliser l'outil d'ERC de l'INRS, SEIRICH, aux entreprises qui ne possèdent pas encore d'outil d'ERC ou à celles intéressées.
- La base de données Quick FDS¹⁴.
- La constitution d'une base de données de métrologie - biométrologie.
- Fiches d'aide à la substitution (FAS), une fois créées par le MAA en lien avec des instituts experts en santé et en agronomie.

Pour Phyt'Attitude :

- Version dématérialisée du Dossier aigu¹⁵ de saisie Phyt'Attitude (prévue en fin d'année 2020).
- Sites externes dédiés (Anses (<https://www.anses.fr/fr>) (e-Phy/Agritox)/Acta/INRS/...), Sites dédiés en interne et externe (PI@net MSA (RC), ssa.msa.fr).
- Formations dédiées au recueil des cas et la connaissance du matériel d'application chimique.
- Newsletter et Flash Info RC : outils de diffusion des éléments de connaissance sur le risque chimique.

¹⁴ Quick FDS : Base de données colligeant sur un même fichier la totalité des fiches de données de sécurité des produits chimiques ou phytosanitaires utilisés dans les entreprises

¹⁵ Dossier aigu Phyt'Attitude : dossier retraçant les intoxications aiguës phytosanitaires et les circonstances d'application ayant présidé à celles-ci.

Prévenir les TMS et/ou les TPS dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique

1- Diagnostic

Constats

Les troubles musculosquelettiques (TMS) et les troubles psychosociaux (TPS)¹⁶ sont un problème majeur de santé au travail et de santé publique. Ils constituent un enjeu primordial de prévention en santé au travail. Dans le régime agricole, entre 2014 et 2018, par an et en moyenne, 2 930 maladies professionnelles (MP) avec arrêt ont été déclarées par les salariés et 1 582 MP avec arrêt par les non-salariés : 96,5% sont des TMS chez les salariés agricoles et 86% chez les non-salariés.

La prévention des TMS et des TPS repose depuis des décennies sur une approche majoritairement centrée sur le risque et sur les facteurs de risques, sans que l'on parvienne à les réduire notablement. Les interventions actuelles de prévention des TMS en milieu du travail visent majoritairement à alléger la charge biomécanique¹⁷ et à réduire l'exposition des travailleurs aux sollicitations physiques intenses et/ou répétitives. De même, les interventions de prévention des TPS portent principalement sur la gestion du stress et mobilisent essentiellement une approche individuelle de la prévention.

En réalité, les TMS et les TPS ont les mêmes déterminants dans les situations de travail. Leur prévention est complexe, leurs déterminants vont bien au-delà de ce qui se passe au niveau du poste de travail et interrogent des questions organisationnelles, économiques et sociétales. Pour être efficace, la prévention des TMS doit intégrer la composante psychosociale et organisationnelle, tout autant que la composante biomécanique et médicale. Pour être efficace la prévention des TPS doit prendre en compte la réalité du travail pour dépasser l'approche individuelle, centrée sur une vision uniquement psychologique de la problématique. Ainsi, les TMS/TPS interrogent :

- Les questions de santé (risque professionnel, sens du travail, dépistage, prise en charge...).
- Les questions de l'organisation (management, objectifs, mode de production...).
- Les questions économiques (investissements, coûts, système de production et de valorisation...).
- Les questions de territoire (liens entre les services, réseaux d'entreprises...).
- Les questions sociétales (valeur du travail, écologie...).

Les TMS et les TPS au travail peuvent être considérés comme des effets pathologiques des dysfonctionnements de l'organisation du travail et de l'intensification du travail qui en résulte.

Les TMS/TPS traduisent la souffrance physique et psychique liée au travail :

- Les TMS expriment des effets par le corps des dysfonctionnements de l'organisation et des situations de travail.
- Les TPS expriment l'impossibilité ou les difficultés que l'on rencontre à "bien" faire son travail.

¹⁶ TPS pour désigner les troubles occasionnés par l'impossibilité ou les difficultés que l'on rencontre à bien faire son travail. Comme pour les TMS, les déterminants des TPS sont inscrits dans l'activité et la notion de risque (possibilité de survenu d'un indésirable) ne nous paraît pas adapté car faisant référence à un modèle dose (/cause) effet. Ce n'est pas le sujet en soi qui porte le risque, ni non plus le réel, l'environnement ; c'est l'interactivité du sujet et du réel. Pris sous cet angle, il paraît plus intéressant de désigner les RPS selon leurs manifestations c'est-à-dire des TPS que selon un modèle dose (/cause) effet pas adapté à leur prévention.

¹⁷ Charge biomécanique : ensemble des contraintes physiques s'exerçant sur le corps humain dont les articulations.

Il est urgent et nécessaire de développer une prévention efficace et durable des TMS et des TPS. C'est pourquoi, la MSA a fait le choix de mener une stratégie de prévention commune aux deux problématiques.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Dans le cadre de ce nouveau PSST la MSA renforce son positionnement en faveur de la prévention primaire. La prévention efficace et durable des TMS et des TPS nécessite de prendre en compte le travail réel comme élément de diagnostic et de ressource pour mettre en place une prévention durable. Il convient d'aller regarder les situations de travail et de prendre en compte les évolutions de la société. La prise en compte du travail réel est un élément central dans l'efficacité des actions et nécessite la mobilisation de tous les acteurs des équipes SST de la MSA.

Ainsi, la MSA souhaite développer la prévention primaire des TMS et des TPS. L'approche par risque est écartée et l'approche par l'activité et les situations de travail privilégiée. La notion de diagnostic est modifiée. Pour gagner en efficacité, il convient de réduire la part du diagnostic risque dans les interventions afin d'appréhender la recherche de transformations dans la globalité et le plus précocement possible.

En résumé, le positionnement de la MSA est donc d'accompagner les entreprises en :

- Développant la Prévention primaire basée sur la prise en compte du travail réel.
- Regardant au-delà de la situation individuelle à risque, en agissant sur la conception, le process de production... voire le système de création de valeur en place dans l'entreprise et sur le territoire à risque.
- Accompagnant les transformations des situations de travail pour développer la santé source de performance de l'entreprise.

Ressources documentaires

ROQUELAURE.Y (2018) [Troubles musculosquelettiques et facteurs psychosociaux au travail](#)

CLAUDON. L, AUBLET-CUVELIER.A, GAUTIER. M.A, KERLO – BRUSSET.M: [Pratiques d'exercices physiques au travail et prévention des TMS : revue de la littérature](#) *Références en santé au travail n°153 Mars 2018*

COUTAREL. F : [De l'intérêt de lier " TMS " et " RPS " : quelles implications pour l'organisation de l'action de prévention ?](#)

DANIELLOU. F, CAROLY. S, COUTAREL. F, ESCRIVA. E, ROQUELAURE. Y, SCHWEITZER. JM : [La prévention durable des TMS. Quels freins ? Quels leviers d'action](#)

DOSSIER RPS INRS : <http://www.inrs.fr/risques/psychosociaux/ce-qu-il-faut-retenir.html>

ED 957 INRS : [Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur \(TMS-MS\). Guide pour les préventeurs](#)

GOLLAC.M, BODIER. M : [Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser](#)

HUBAULT. F : [Risques psychosociaux, troubles psychosociaux, charge psychosociale.... Questions de travail](#) In HUBAULT F. (coord.). (2011). Risques psychosociaux : quelle réalité, quels enjeux pour le travail. Actes Séminaire Paris1 8-10 juin 2009 Toulouse : Octarès, pp.187-195

TOURNE M. [« Et si on parlait du travail ? » une action de prévention primaire des Risques Psychosociaux des exploitants agricoles développée par la Mutualité Sociale Agricole](#)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner l'entreprise dans les transformations de l'organisation de travail et des situations de travail pour développer la santé source de performance.
- Prévenir les TMS et TPS en les abordant par une approche systémique.

Objectifs opérationnels :

- Enrichir les compétences des équipes (MT, IDEST, CP) sur des méthodes d'intervention en prévention systémique.
- Mobiliser et accompagner les entreprises : faire de la prévention des TMS/TPS un enjeu de prévention primaire et de performance.

3- Actions

Bien que certaines actions soient spécifiques selon les métiers, la plupart peuvent être menées en coopération dans le service SST et dans le réseau. La Caisse Centrale de la MSA est nécessairement un appui à l'accompagnement des équipes de prévention et à la réalisation des actions énumérées ci-dessous :

Pour les MSA :

- Construire et déployer des stratégies d'intervention en pluridisciplinarité selon le processus suivant :
 - o Repérer et prioriser : revient à choisir une entreprise d'intervention, un secteur prioritaire d'intervention, une filière...
 - o Mobiliser : cette étape permet de motiver tous les acteurs, de les informer et de leur faire comprendre les enjeux de la démarche de prévention.
 - o Investiguer : l'objectif est d'analyser et de comprendre les situations de travail.
 - o Maîtriser : transformer les situations de travail.
 - o Evaluer : mettre en lumière un état des lieux d'une situation, d'un sujet à un instant "T".
- Mener des actions de prévention en observant, questionnant et analysant le travail réel par une approche systémique dans une posture d'accompagnement. L'accompagnement témoigne de la promotion de l'autonomie et de la singularité. Dès lors, il ne s'agit plus de faire "pour" mais de faire "avec".
- Partager et capitaliser les expériences au sein du réseau MSA.

Pour La CCMSA :

- Etablir la doctrine sur les TMS/TPS en collaboration avec les MSA.
- Développer et partager les connaissances sur les TMS/TPS de manière active et régulière.
- Accompagner le changement de la posture des préventeurs et le travail en pluridisciplinarité.
- Accompagner les équipes SST dans la construction et la mise en œuvre de leurs stratégies d'intervention.

4- Ressources

Méthodes et outils :

- Montée en compétence des équipes de préventeurs :
 - o Développer nos capacités d'intervention sur la prévention des TMS : Formation action qui permet la mise en réflexion d'une approche différente en prévention des TMS par la promotion de l'approche systémique.
 - o Formation au "mode projet" : AFSOSAR, INMA, organisme extérieur...
 - o RPS clé en mains : Recueil d'actions menées sur la prévention des TPS par les services SST des MSA.
- Intervention :
 - o Dépistage et Repérage :

Par exemple :

- Recueillir les données d'inaptitude issues d'@toutprev : lien entre l'inaptitude et la pathologie TMS.
 - Utiliser la fonctionnalité "*Etudes et Enquêtes d'@toutprev*" :
 - Questionnaire national repérage/dépistage précoce des TMS.
 - Questionnaire national TMS.
 - Autres questionnaires : Karasek.
 - Recueillir les informations des registres accidents bénins des entreprises ...
 - Prendre appui sur le document regroupant différentes méthodes de dépistage / repérage.
- Mobilisation :
- Trouvons Mes Solutions adaptées (TMSa) : permet de mettre en lien les préoccupations de l'interlocuteur avec les difficultés rencontrées dans son activité, permet de mettre en réflexion le travail réel et de penser à des transformations adaptées aux besoins et moyens de l'exploitant.
 - TMS VITICULTURE : Référentiel de formation outillé de supports pour aborder la problématique des TMS en Viticulture (module spécifique sur l'affilage du sécateur).
 - Et Si On Parlait du Travail (ESOPT) : ESOPT est une démarche de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS) basée sur le développement, au sein des entreprises, d'un processus dynamique permettant de penser, débattre et agir sur le travail réel.
- Compréhension/analyse :
- Étude ergonomique :
 - Dans une entreprise pour analyser une situation de travail.
 - Au sein d'une filière pour répondre à une question de prévention et la mutualiser :
 - Exemple étude salle de tonte filière.
 - Etude Ergo traite.
 - Accompagnement conception bâtiment, poste de travail...
- Evaluation :
- Évaluer les interventions de prévention des RPS-TMS : Guide méthodologique et modèle d'évaluation de l'INRS/ANACT des interventions de prévention complexes.

Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs

1- Diagnostic

Constats

Pour l'ensemble des actifs agricoles, l'utilisation d'équipements de travail motorisés ou machine¹⁸, représente une part importante des accidents avec arrêt de travail¹⁹ (17 %), similaire pour les salariés et les non-salariés. Elle représente également 20 % des accidents graves (19,4 % pour les salariés et 20,2 % pour les exploitants) et 19 % des coûts pris en charge par la MSA pour les accidents. L'utilisation d'une machine est également la première cause de décès pour les non-salariés (2 % des accidents de travail mortels²⁰) et la seconde pour les salariés (19%), après les accidents cardiovasculaires.

Ce risque est transversal à l'ensemble des activités agricoles, qu'elles soient de production ou de première transformation. Malgré une diminution régulière de ces accidents, près d'un accident sur six, implique un équipement de travail agricole (tracteur, machine, tronçonneuse, tondeuse, taille-haie, sécateur...). Les machines générant le plus grand nombre d'accidents sont les outils à mains coupants motorisés (tronçonneuses, taille-haies, sécateurs assistés). Le tracteur figure en seconde position, cependant il est présent dans l'ensemble des secteurs de production. Les accidents les plus graves sont générés par les matériels imposants/volumineux pouvant être utilisés ponctuellement : moissonneuses batteuses, récolteuses de légumes ou des matériels utilisés quotidiennement : pailleuse, mélangeuse... Les machines sont souvent de plus en plus complexes, dotées de fonctions automatisées (guidage, engins autonomes...) qui engendrent de nouveaux risques ou de nouvelles organisations du travail. Enfin, les machines génèrent également du bruit et des vibrations à l'origine de maladies professionnelles.

Positionnement de la MSA sur le sujet

La MSA est engagée depuis de nombreuses années sur deux fronts pour réduire les accidents liés à l'utilisation des machines :

- La sensibilisation auprès des adhérents au travers d'informations, d'accompagnements (aide au choix de matériel...), d'articles de presse, de formations, de rencontres individuelles pour favoriser une utilisation des matériels en sécurité.
- La participation au processus de rédaction des normes de sécurité des matériels couramment utilisés en agriculture.

Ce second volet est particulièrement important car il vise à fournir des normes de sécurité de qualité qui guideront les fabricants de matériels pour une meilleure intégration de la sécurité dès la conception des machines. Cet investissement en prévention primaire de la MSA correspond à une volonté de supprimer le risque dès la conception des matériels. Avec le renouvellement progressif, mais parfois lent du matériel, l'intégration de la sécurité dès la conception a un impact différé mais durable sur la sinistralité avec les machines.

¹⁸ Machine : On entendra par « machines », l'ensemble des équipements de travail, animés par une source d'énergie autre que la force humaine ou animale, fixes, mobiles ou portatifs, utilisés dans les entreprises affiliées à la MSA (convoyeurs, tracteurs, chariots automoteurs, outils de travail du sol, machines de récolte, scies à chaîne...). Sont appelés accidents de machines tous les accidents survenus pendant l'utilisation ou l'entretien de ces machines.

¹⁹ Accident avec arrêt de travail : Accident ayant entraîné une attribution d'incapacité permanente partielle

²⁰ Accidents de travail mortels : Données 2014-2017

Lors du PSST 2016-2020, les MSA ont réalisé des observations (lors de l'utilisation ou après un accident de travail) sur des machines ciblées en fonction de différents critères comme la sinistralité ou le développement de leur utilisation. La CCMSA s'appuie sur ces observations détaillées pour agir efficacement, de concert avec les pouvoirs publics, dans les instances de normalisation. Elle poursuivra cette action de longue haleine.

Pour que le cercle de la mise sur le marché des machines, basé sur le principe de l'autocertification²¹ des produits par leur fabricant, soit vertueux, les contacts réguliers avec les entreprises pourront être mis à profit pour repérer et signaler des matériels non-conformes à la réglementation ou dangereux, et ainsi déclencher des actions auprès du fabricant.

Enfin, pour un usage sûr des machines, la sécurité intégrée²² doit être assortie du respect de mesures de prévention lors de leur utilisation, pendant l'entretien, la maintenance, etc... La MSA souhaite informer les professionnels sur les accidents et attirer ainsi leur attention sur les principaux dangers. Pour cela, il faut valoriser plus directement auprès des adhérents, enseignants, etc. le résultat des observations précitées afin de faciliter l'adoption de pratiques et méthodes sécuritaires.

Ressources documentaires

Les décès des salariés agricoles suite à un ATMP de 2014 à 2016 – [Etude](#)

Les décès des non-salariés agricoles suite à un ATMP de 2013 à 2015 – [Etude](#)

Normes de sécurité des équipements de travail - [Afnor](#)

Les risques liés aux machines agricoles en chiffre (2002-2011) - [Brochure](#)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Agir le plus en amont possible sur la conception des machines.
- Réduire les accidents liés à l'utilisation de machines.

Objectif opérationnel :

- Développer la connaissance des risques liés à l'utilisation des machines, pour les préventeurs de la MSA comme pour l'adhérent.
- Accompagner les entreprises dans la prise en compte le plus en amont possible du risque machine.

3- Actions

Pour les MSA

- Réaliser des remontées de rapports d'accidents du travail ou d'observations de chantiers avec des machines ciblées par la CCMSA (idem PSST 2016-2020), ou de rapports d'accidents/incidents sur des machines choisies par la MSA en fonction de critères à

²¹ Autocertification : Le fabricant ou l'importateur d'une machine déclare lui-même, sous sa responsabilité, que l'exemplaire neuf du matériel est conforme aux règles techniques de conception le concernant. A cet effet, il appose un marquage CE et établit une déclaration CE de conformité.

Cette procédure s'applique à la plupart des machines.

²² Sécurité intégrée : principe énoncé dans la réglementation concernant la mise sur le marché des machines (Directive 2006-42/CE). Il s'agit d'une méthodologie de base pour la conception et la construction de machines, en prenant en compte les risques liés à leur fonctionnement, réglage, entretien, transport... Dans le processus de conception, les fabricants doivent rechercher en priorité à éliminer ou réduire les risques grâce à la mise en place de mesures de prévention intrinsèque ("sécurité par conception") parce qu'elles sont plus efficaces que les mesures de protection ou les mises en garde.

expliciter (sinistralité : augmentation de fréquence, gravité... ; nouveaux équipements/technologies...).

- Effectuer des signalements de machines dangereuses même en l'absence d'incident.
- Produire de fiches de type situation dans l'entreprise avant/ après une aide à l'achat d'une machine pour montrer ce que l'entreprise y gagne (Vs le coût investi) (cf. exemple des bilans actions/performances de l'[OPPBT](#)).
- Partager, à l'ensemble du réseau, les différents supports de formation ou sensibilisation réalisés en lien avec l'utilisation de machines.

Pour la CCMSA :

- Centraliser et valoriser les remontées d'information des MSA.
- Relayer les signalements de machines non-conformes ou dangereuses (surveillance du marché).
- Participer aux instances de normalisation²³, au côté des pouvoirs publics, afin de supprimer le risque dès la conception des machines.
- Accompagner les MSA dans la réalisation de leurs actions et en faciliter la portée nationale.

4- Ressources

Méthodes et outils :

[Trames](#) d'enquête et d'observation utilisées lors du PSST 2016-2020

²³ Instances de normalisation : ensemble des organismes et organisations chargés de la coordination du système de normalisation et de l'élaboration des normes.

En France, l'élaboration de normes de sécurité sur les machines est assurée, par AFNOR ou par délégation d'AFNOR, par l'UNM (Union de Normalisation de la Mécanique), l'un des Bureaux de Normalisation Sectoriels (BNS).

Les missions de ces Bureaux de Normalisation sectoriels et d'AFNOR sont d'animer des commissions de normalisation et de préparer les contributions et positions françaises portées dans les groupes de travail thématiques au niveau européen (CEN - Comité Européen de Normalisation) et international (ISO – International Standardisation Organisation). Ces commissions de normalisation, rassemblent les experts techniques et les acteurs économiques concernés (fabricants, instituts techniques, pouvoirs publics, préventeurs...).

Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture

1- Diagnostic

Constats

Le risque de chute de hauteur est transverse à l'ensemble des secteurs d'activité agricole. Les chutes (hors plain-pied) représentent respectivement 8,6 % et 13,3 % des accidents du travail²⁴ avec arrêt des salariés agricoles et des non-salariés. Ces chutes avec dénivellation représentent, respectivement pour les salariés et les non-salariés, 11 % et près de 15 % des accidents graves ainsi que 13 % et 15 % des coûts des accidents du travail.

Sur la période 2014-2017 chez les salariés, 9 accidents mortels ont été enregistrés à la suite de chutes avec dénivellation (hors chute depuis un animal, un matériel ou une machine), soit près de 3 % des accidents du travail mortels.

Sur la période 2014-2017 chez les non-salariés, 33 accidents mortels étaient dus à des chutes avec dénivellation (hors chute depuis un animal, un matériel ou une machine), soit près de 9 % des accidents du travail mortels. Sur ces 33 accidents, 20 sont survenus lors de travaux effectués sur des bâtiments agricoles, notamment lors d'intervention sur toiture.

Les activités de travail dénombrent le plus de chute de hauteur sont la montée ou descente d'engins agricoles, les déplacements à pied sans transports (déplacements sur une passerelle par exemple), le travail avec des végétaux et la conduite d'un animal.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Au cours du plan SST 2016-2020, un réseau de référents a été créé et formé sur le sujet pour être relais des actions de prévention dans chaque MSA. De nombreux outils et méthodes ont été créés à destination du réseau MSA (module de captation, module de formation "stop aux chutes", Etude BVA [Institut d'études, de marché et d'opinions] - MSA sur les interventions sur toiture: motivation à monter sur les toits, document toitures fragiles, animation de salons : Parachute, le savez-vous ?, chutes en scène, quizz stop aux chutes ...) et à disposition des entreprises (vidéos "parlons solutions chutes", dépliant "prévenir les chutes"...).

Une évaluation qualitative auprès de la cible finale de l'action de formation "Stop aux chutes" a montré que 60 % des participants expriment une réponse « tout à fait » à la question sur leur meilleure capacité à identifier les situations à risques et 85 % des entreprises disent avoir fait évoluer leurs pratiques : achat de nouveau matériel, nouvelle organisation du travail. L'action a renforcé la prise de conscience du risque et la capacité à agir et elle a permis d'apporter des solutions concrètes considérées comme simple à mettre en œuvre (faciles et peu chères).

Fort de ce constat, la MSA va poursuivre son engagement dans la prévention des chutes de hauteur auprès de ses affiliés. En continuité avec le plan précédent, l'accent sera mis sur deux volets :

- la sensibilisation au risque sera reconduite (par exemple lors d'assemblées générales de fédérations professionnelles, de journées de formation spécifique...),
- l'accompagnement des entreprises à la prise en compte de ce risque le plus en amont possible ainsi qu'à la mise en place de solutions permettant de le réduire, sera développé.

²⁴ Accidents de travail avec arrêt : Données 2014-2018

La problématique des chutes de hauteur est commune à l'ensemble des secteurs d'activité, la MSA continuera de s'engager aux côtés des autres acteurs et des partenaires de la protection sociale, par exemple au travers de campagnes inter-régimes.

Ressources documentaires

http://ftp.ccmsa.msanet/public/DVPS_SST/chutes_de_hauteur/articles_presse_AT/
<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/autres-dangers-et-risques/article/chutes-de-hauteur>
<https://www.chutesdehauteur.fr/>

2- Objectifs

Le Plan SST 2021-2025 est construit en continuité avec le précédent, ce qui conduit à approfondir la thématique des chutes de hauteur en entreprises, et ce en faisant de la prévention des risques professionnels un levier de performance pour les entreprises. L'enjeu de diminution des chutes de hauteur dans les entreprises du régime agricole se traduit en objectifs opérationnels et stratégiques explicités ci-dessous :

Objectifs stratégiques :

- Prévenir les risques liés à l'exposition de situations de travail en hauteur dans le milieu agricole.
- Développer la prévention primaire des risques de chutes de hauteur.

Objectifs opérationnels :

- Développer la sensibilisation à la prévention de chutes de hauteur.
- Accompagner la mise en œuvre de mesures de prévention.
- Suivre l'évolution de la sinistralité au régime agricole pour les chutes de hauteur.

3- Actions

Pour les MSA :

- Réaliser un état des lieux de la sinistralité des chutes de hauteur sur le territoire.
- Développer des actions de sensibilisation et de formation en les adaptant au public ciblé.
- Intégrer la prévention du risque de chutes dans les accompagnements à la conception des organisations et l'aménagement des lieux de travail et des matériels (cf. orientation 2 / incontournable 1).
- Mutualiser les actions de prévention de chutes de hauteur mises en place dans les entreprises
- Participer au partage d'expérience des initiatives des équipes SST concernant la prévention des chutes de hauteur à des fins de capitalisation.

Toutes les actions sont obligatoires, à échelonner sur la durée du plan. Exemple : remontée 2 démarches innovantes d'actions sur la durée du Plan.

Pour la CCMMSA :

- Faciliter la capitalisation par retour d'expériences des actions menées.
- Valoriser les démarches et les aménagements mis en place au sein des entreprises.
- S'inscrire dans les campagnes d'information inter-régime pour prévenir les chutes de hauteur.

4- Ressources

Méthodes et outils :

La MSA a développé une vingtaine d'outils et supports variés disponibles en interne : dépliant, film de sensibilisation ou de solutions mises en place, déroulé de formation, animation pour salons ou foires (réalité virtuelle...), etc.

Le lien vers l'espace Pl@net MSA est le suivant :

http://ftp.ccmsa.msanet/public/DVPS_SST/chutes_de_hauteur/

Réalisations nationales :

Outils pour les réunions d'information collective : module de captation, sensibilisation²⁵ / Guide d'utilisation du module de captation, sensibilisation / Questionnaire contact / Vidéos « Parlons Solutions Chutes » / Revue de presse d'accidents de chutes de hauteur / Dépliant de promotion de l'offre MSA

Outils pour préparer la formation : module de formation « Stop aux chutes » / Guide d'utilisation / Dossier statistique / Dossier réglementation liée au risque de chutes de hauteur / Banque d'images

Outils pour animer la formation : feuille de visite / Affiche d'engagements / Vidéos conséquences des chutes de hauteur / Animation « Force choc » / Fiches analyses des chutes de hauteur / Fiches équipements de travail / Evaluation de la formation à chaud / Evaluation de la formation à froid

Autres outils : fiche de mutualisation / Fiches action / Animations salon.

Ces animations font l'objet d'une notice individuelle. : « Stop aux chutes » / Animation « Pare à chute » / Animation « Chutes : le savez-vous ? » / Animation « Chutes en scène » / Kakémono

²⁵ Module de captation / sensibilisation : module court de 30 minutes dont l'objectif est de donner envie de s'inscrire à la journée de formation sur la thématique des chutes de hauteurs.

Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique

1- Diagnostic

Constats

95% des salariés déclarés inaptes (tous régimes confondus) sont licenciés et une petite minorité d'entre eux seulement parviennent à retrouver un emploi (Rapport IGAS « Aptitude et médecine du travail », M. Issindou, Mai 2015). Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle (réforme des retraites) et d'évolution des métiers et des conditions de travail, le nombre de travailleurs exposés au risque de perdre leur emploi, à court ou moyen terme en raison d'un problème de santé ou d'un handicap, risque d'augmenter dans les prochaines années.

Les acteurs du maintien en emploi²⁶ constatent également des domaines sur lesquels leurs efforts doivent être poursuivis :

- Une insuffisante mobilisation de la visite de pré-reprise à l'initiative du médecin traitant, alors que ce levier est reconnu efficace par les acteurs du maintien en emploi²⁷.
- Les demandes de visite de pré-reprise, souvent trop tardives au regard de l'évolution de la pathologie, qui aboutissent à une inaptitude²⁸ pour raisons médicales alors qu'une intervention plus précoce aurait peut-être permis de l'éviter.
- L'absence de diagnostic complet et partagé par les médecins, quand le risque est posé (bilan médical par le médecin conseil, étude de poste de travail et analyse des capacités restantes par le médecin du travail, etc.).
- L'absence d'intégration en amont des employeurs.
- L'insuffisance de coordination des partenaires du maintien en emploi, fragilisant le parcours professionnel du travailleur tout au long de sa vie et quel que soit son statut.
- Les différences de traitement des travailleurs d'un territoire à l'autre (prise en charge différenciée, actions de remobilisation précoce insuffisamment utilisées ...).

Positionnement de la MSA sur le sujet

Dans le précédent plan SST 2016-2020, l'employabilité était une priorité transversale et a permis d'actionner plusieurs leviers :

- La CCMSA s'est engagée, dans le cadre de ses objectifs COG 2016-2020, à généraliser l'existence des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME²⁹), afin de renforcer l'accompagnement des travailleurs agricoles fragilisés, professionnellement, par un problème de santé ou de handicap. La mise en place d'un parcours coordonné³⁰ MSA, manifestation de son guichet unique, a ainsi favorisé la

²⁶ Acteurs du maintien en emploi : médecin conseil, travailleur social, équipe de santé sécurité au travail (médecin du travail, infirmier en santé au travail, conseiller en prévention, etc.), médecin traitant, Comète France en cas d'hospitalisation

²⁷ Maintien en emploi : Stratégie mise en œuvre dès lors qu'un risque de désinsertion professionnelle est identifié ou pressenti du fait d'une altération de la santé du travailleur

²⁸ L'inaptitude au travail : incapacité physique ou mentale pour un salarié à exercer tout ou partie de ses fonctions. Cette inaptitude au travail ne peut être établie que par le médecin du travail, qui l'assortit d'indications sur les éventuelles possibilités de reclassement du salarié. L'inaptitude s'apprécie toujours par rapport au poste occupé par le salarié

²⁹ CPME : équipe pluridisciplinaire qui réunit les acteurs du maintien en emploi de la MSA, pour une analyse des situations et des accompagnements individuels.

³⁰ La prévention de la désinsertion professionnelle permettant de travailler en amont sur les risques d'exclusion professionnelle consiste dans l'accompagnement à travers un parcours reposant sur : un diagnostic partagé entre les différents acteurs de la MSA (MT, MC, travailleur social, ...) grâce à une approche pluridisciplinaire / la construction d'un

détection des situations à risque, le travail en coordination des trois principaux acteurs du maintien en emploi (médecin travail, médecin conseil, travailleur social) et la mise en place d'un plan d'action adapté à l'état de santé du travailleur en risque de désinsertion professionnelle³¹.

- Ce dispositif d'aide et d'accompagnement s'inscrit dans une démarche partenariale qui s'est renforcée, notamment dans le cadre des travaux issus de la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap³².

Les différents rapports mentionnés dans cette fiche mettent l'accent sur l'importance du repérage précoce du risque de désinsertion professionnelle, durant un arrêt de travail, voire en amont de l'arrêt de travail et sur la nécessité de construire un parcours pour le travailleur à risque, reposant sur son propre projet professionnel.

La dynamique engagée lors du précédent plan doit désormais nous conduire à mettre l'accent sur :

- La prévention de la désinsertion professionnelle plutôt que sur le maintien en emploi, la première permettant de travailler en amont sur les risques d'exclusion professionnelle.
- Le repérage et le dépistage le plus précocement possible de tout problème de santé impactant ou pouvant impacter le maintien au poste de travail.

Ressources documentaires

LTC N° DDPS- 2015-295 du 9 juillet 2015, Maintien en emploi des actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle.

LTC N° DDPS-2016-568 du 28 novembre 2016, Organisation fonctionnement et action de la CPME MSA : les recommandations de la Caisse centrale.

Convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2017-2020.

[Rapport IGAS «Aptitude et médecine du travail», M. Issindou, Mai 2015\).](#)

[Rapport de l'IGAS \(inspection générale des affaires sociales\) décembre 2017: Tome 1 et Tome 2.](#)

[Rapport Dominique Gillot mai 2018: Tome 1 et Tome 2.](#)

[Rapport Lecog août 2018.](#)

[Recommandation HAS février 2019.](#)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Améliorer les repérages d'un risque de désinsertion professionnelle en amont de l'arrêt de travail (approche collective).

projet professionnel par le travailleur dans le cadre d'un plan d'accompagnement (activation de la période d'arrêt de travail pour des actions de formation, par ex) impliquant le travailleur mais aussi l'employeur dès le début de l'accompagnement.

³¹ Désinsertion professionnelle : Processus par lequel un travailleur présente, en raison de son état de santé, une limitation de sa capacité à se maintenir au poste occupé

³² Convention 2017-2020 conclue entre l'Etat et les différents acteurs de l'insertion des personnes handicapées : l'Agefiph (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés), Pôle emploi, le FIPHP (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique), la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), les régions de France, l'ADF (Assemblée des départements de France), la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie), la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole), CHEOPS (Conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés), l'UNML (Union nationale des missions locales). Elle a pour objectifs généraux de faciliter la construction de parcours d'accès à l'emploi, mobiliser toutes les offres de la formation professionnelle, renforcer la sensibilisation des employeurs, conforter les actions ciblées de maintien en emploi pour tous, optimiser les échanges d'information entre les acteurs.

- Améliorer le repérage des situations individuelles de désinsertion professionnelle et l'accompagnement individuel vers un projet professionnel (approche individuelle).
- Poursuivre les partenariats sur la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Participer à la dynamique institutionnelle de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Objectifs opérationnels :

Pour l'approche collective :

- Cibler les entreprises qui génèrent un fort risque de désinsertion professionnelle afin d'analyser l'origine de l'usure précoce et de proposer des mesures de prévention.
- Mobiliser l'expertise des équipes SST pour déployer des outils de prévention dans l'accompagnement renforcé des entreprises ciblées lorsque l'origine du risque de désinsertion professionnelle est liée à l'activité professionnelle elle-même.
- Pour l'approche individuelle :
- Dresser un diagnostic de la situation du travailleur en associant tous les acteurs qui concourent à la prévention de la désinsertion (MT, MC, travailleur social, médecin traitant, Comète France³³ en cas d'hospitalisation).
- Aider le travailleur à formuler son projet professionnel le plus tôt possible.
- Associer l'employeur dès le début de la démarche.
- Mobiliser la CPME, si nécessaire.

S'inscrire dans les travaux partenariaux et institutionnels en lien avec la prévention de la désinsertion professionnelle et l'employabilité

3- Actions

Pour les MSA :

Pour l'approche collective :

- Cibler une entreprise à fort risque de désinsertion professionnelle pour analyse et réalisation d'actions de prévention.
- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à destination des médecins généralistes et à destination des employeurs. L'objectif est d'informer sur le rôle de chaque acteur et les liens entre eux, les ressources et dispositifs possibles pour le maintien dans et en emploi, existants sur chaque territoire.
- Etablir un diagnostic initial et final (analyse de l'entreprise) afin d'identifier les freins et leviers de réussite.

Pour l'approche individuelle :

- Organiser le process de repérage et de diagnostic en SST d'une situation individuelle à risque de désinsertion professionnelle (repérage, diagnostic).
- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à destination des médecins généralistes et à destination des employeurs. L'objectif est d'informer sur le rôle de chaque acteur et les liens entre eux, les ressources et dispositifs possibles pour le maintien dans et en emploi, existants sur chaque territoire.
- Renforcer le projet individuel, le plan d'accompagnement, le suivi vers un emploi.
- Etablir un diagnostic initial et final (état de santé et poste de travail) et analyser les freins et leviers de réussite.

³³ Comète France : Association qui déploie des stratégies en faveur de l'inclusion sociétale des personnes en situations de handicap au travail la réinsertion des patients hospitalisés pour éviter les ruptures professionnelles du fait de l'état de santé ou, le cas échéant, réduire au maximum les délais entre la sortie d'hospitalisation et la reprise d'emploi. Elle accompagne, grâce à son réseau, des patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé.

Poursuivre les travaux de partenariat.

Pour La CCMSA :

- Construire les critères de repérage d'une entreprise à cibler dans le cadre du risque de désinsertion professionnelle.
- Construire des outils dématérialisés, d'une part pour les échanges d'information entre les acteurs médicaux (médecins du travail-médecins généralistes) et d'autre part à destination de la CPME.
- Mettre en place des informations régulières sur les dispositifs de maintien en emploi (Rubrique dans le F@SST).
- Soutenir les initiatives locales par un partage d'expériences (mutualisations) et enrichir les pratiques.
- Poursuivre la dynamique collaborative avec les partenaires institutionnels de la prévention de la désinsertion professionnelle :
 - o Participer aux travaux institutionnels et dans le cadre de la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap.
 - o Mettre en place la convention nationale Comète France-MSA et accompagner sa mise en œuvre sur les territoires.

4- Ressources

Méthodes et outils :

Fiche d'entreprise, Déclaration Sociale Nominative (DSN³⁴), etc.

Fiche de liaison MC/MT.

Visite de pré-reprise.

Outils d'échanges dématérialisés.

Méthodologie de réunions à destination des médecins généralistes (repérage individuel) ou des entreprises cibles (repérage collectif).

Plan d'accompagnement comprenant le projet professionnel du salarié

Les essentiels.

SSA.

³⁴ La DSN (Déclaration Sociale Nominative) : fichier mensuel produit à partir de la paie destiné à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernées permettant de remplacer l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles et diverses formalités administratives adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs à une diversité d'acteurs (caisse de MSA, AGIRC ARRCO, Organismes complémentaires, Pôle emploi, Centre des impôts, etc.).

Conforter la place de la prévention dans le dispositif de formation initiale et de formation continue

1- Diagnostic

Constats :

Un bilan statistique sur la période 2012 – 2016 (source DSEF - CCMSA) nous permet de constater certains aspects particuliers de l'accidentologie des jeunes :

- Les ATMP des élèves agricoles connaissent une réelle diminution au regard de l'évolution de la population concernée (baisse de 27,6 % du nombre d'ATMP contre une baisse de 6,7 % des effectifs). En revanche, la sinistralité des apprentis diminue moins vite que sa population et moins que l'ensemble des secteurs (6 % de diminution des ATMP, dans le même temps la population recule de 10 %).
- Alors qu'ils constituent un quart de la population des apprentis, les moins de 18 ans concentrent plus du tiers des accidents de travail proprement dits (37,3 %). Pour les élèves, la proportion des moins de 18 ans représente 59 % des individus et quasiment trois quarts des victimes (72,2 %). Les apprentis et les élèves de moins de 18 ans sont donc particulièrement soumis aux risques ATMP.
- Il existe une accidentologie plus fréquente chez les apprentis que dans l'ensemble des secteurs mais une moindre « gravité » au regard de la plupart des indicateurs.
- La sinistralité est 1,5 fois plus élevée pour les « moins de 18 ans ». On dénombre 14 accidents du travail de plus par millions d'heures travaillées et plus de 12 accidents du travail de plus pour 1 000 élèves.
- Si les accidents du travail graves non mortels représentent 7,8 % des accidents du travail proprement dits au régime des salariés agricoles, chez les apprentis agricoles et les élèves agricoles ce poids n'est respectivement que de 3,3 % et 2,3 %.
- Chez les jeunes, les accidents de trajets mortels sont supérieurs en nombre aux accidents du travail mortels. Ils regroupent les deux tiers des accidents mortels survenus sur la période 2012-2016. Si « accident de trajet » ne signifie pas forcément « accident de la route », bon nombre d'entre eux sont issus de cette caractéristique : chez les élèves les accidents de la route mortels constituent plus de la moitié des accidents mortels (57 %), quant aux apprentis ils représentent plus des deux tiers des accidents du travail mortels (70,6 %). A titre comparatif, au Régime Agricole des salariés, moins de 30 % des accidents mortels sont des accidents de la route.
- Pour les apprentis en agriculture : il est constaté une proportion d'accidents de la route quasiment deux fois plus importante que pour l'ensemble de la population d'actifs agricoles (importance des accidents impliquant les deux roues et les véhicules légers).

La CCMSA a réalisé en 2016 une enquête auprès de 410 chefs d'établissement et de 646 enseignants (de l'enseignement agricole), en vue de dresser le bilan de la 2ème Convention cadre pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole (2012-2016). Elle a permis d'apprécier leur niveau de sensibilisation à l'importance d'intégrer la SST dans le parcours des apprenants et révèle :

Des progrès :

- un plus grand engagement dans une démarche d'évaluation des risques professionnels par le chef d'établissement et sa transcription dans un document unique, assorti d'un plan d'action ;
- l'organisation d'actions à destination des apprenants soutenue, en particulier dans le cadre d'interventions des MSA ;

- l'accompagnement des maîtres de stage et d'apprentissage bien identifié comme enjeu de SST pour les établissements.

Des points de fragilité :

- le besoin encore important de formation continue en matière de SST et d'appui des enseignants (outillage en supports de formation) ;
- une prise en compte insuffisante des risques liés à l'utilisation des machines et équipements de travail ou à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les enseignements ;
- le besoin d'approfondissement des relations entre équipes d'enseignement et maîtres de stage et d'apprentissage.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Durant le Plan Santé Sécurité 2016-2020, des actions SST ciblant les jeunes ont été réalisées par la MSA. Nous pouvons donner en exemples :

- Signature en 2018 par la CCMSA, les Ministères du Travail et de l'Agriculture et de l'Alimentation, d'une troisième convention cadre nationale pour l'intégration de la Santé Sécurité au travail dans l'enseignement agricole. La MSA réaffirme ainsi sa volonté de contribuer à inscrire la SST dans la formation des jeunes, les élèves étant la cible finale de cette Convention.
- Déclinaison en Régions de ladite convention et priorisation d'actions dans ce cadre par les MSA.
- Poursuite de l'organisation par les MSA de challenges de prévention "jeunes".
- Organisation par les MSA de journées régionales de sensibilisation à la prévention des risques professionnels.
- Déploiement sur le territoire national d'un module de formation à la "gestion de la chute", à destination des élèves en établissement d'enseignement aux métiers du cheval.

L'intégration de la prévention dans les étapes d'apprentissage des futurs professionnels ou des professionnels poursuivant une formation continue est désormais une ambition du Plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025.

Les personnes concernées par les actions de cette ambition sont :

- Les élèves que l'on peut qualifier de "jeunes", scolarisés en établissements agricoles et qui suivent une formation initiale. Ils débiteront en entreprise en y effectuant des stages ou bien en y étant apprentis.
- Les adultes qui suivent une formation professionnelle.

Ressources documentaires

Convention cadre nationale " intégration de la SST dans l'enseignement agricole " - 2018-2023
Synthèse des déclinaisons de la convention cadre nationale au niveau local
Le rapport MSA bilan 2012-2016 sur l'accidentologie chez les jeunes
COG ATMP.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Intégrer la SST dans l'enseignement agricole des jeunes tout au long de leur parcours scolaire, notamment lors de stages ou des périodes d'apprentissage en milieu de travail.
- Intégrer la SST dans les cursus de formation professionnelle pour adultes.

Objectifs opérationnels :

Pour les jeunes :

- Intégrer la SST dans le pilotage de l'établissement d'enseignement.
- Intégrer la SST dans le parcours de l'apprenant.
- Intégrer la SST dans la formation des enseignants et non enseignants.
- Sensibiliser / former à la SST, maîtres de stage et d'apprentissage.

Pour les adultes en formation professionnelle :

- Intégrer la SST dans la formation professionnelle pour adultes.

3- Actions

Pour les MSA :

- Mettre en œuvre des actions partenariales au niveau local avec les DRAAF et les DIRECCTE.
- Faire participer des référents du réseau aux Commissions Nationales Spécialisées qui débattent des référentiels des diplômes.
- Poursuivre et renforcer auprès de l'ensemble des personnels des établissements de l'enseignement agricole, une prise en compte de la SST dans le parcours de formation de l'apprenant et dans l'établissement.
- Accompagner les équipes en établissement dans la transmission de la SST auprès des apprenants.
- Augmenter la sensibilisation des maîtres de stage et d'apprentissage.
- Mettre en place des actions remarquables avec un réel engagement des équipes et des jeunes dans un cadre partenarial.
- Co-élaborer des outils pédagogiques et éducatifs à destination des équipes en établissement.
- Développer l'animation territoriale et le travail en réseau.

Pour la CCMSA :

- Recenser les outils existants et aider à en développer de nouveaux.
- Soutenir les actions des MSA, notamment avec le dispositif incitatif financier dédié à l'enseignement agricole.
- Mettre en œuvre des actions partenariales afin de renforcer les objectifs de la Convention cadre.
- Mettre à la disposition du réseau MSA un outil de mutualisation des bonnes pratiques du type "SST dans l'enseignement agricole clés en main".

4- Ressources

Présentation avec description des méthodes et outils (objectif, contenu).

Le site www.chloroFil.fr

Le site www.ssa.msa.fr

Développer la connaissance de l'exposition des populations actives agricoles aux risques professionnels

1- Diagnostic

Constats

Les stratégies de prévention en milieu professionnel reposent à la fois sur l'observation et la prise en compte du travail réel et sur une connaissance des liens entre l'exposition à un danger et l'altération de la santé.

Les équipes de Santé-Sécurité au Travail (SST) des MSA ont une expérience concrète des situations de travail en agriculture et proposent un accompagnement adapté aux spécificités de chaque entreprise ou exploitation dans les différentes filières agricoles.

Parallèlement, la MSA s'est engagée de longue date dans de nombreux projets d'études et dans la production de données pour une meilleure connaissance et quantification des expositions professionnelles pouvant générer des risques pour la santé en agriculture.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Promouvoir la synergie entre l'expérience de terrain des équipes SST et la production de données scientifiques par la MSA est une ressource pour développer la connaissance sur les expositions professionnelles à risque des populations actives agricoles.

Pour cela, et à travers les actions menées, le réseau SST, tant dans les caisses qu'à la DSST, a besoin d'utiliser des méthodologies éprouvées et partagées, d'analyser la complexité des liens entre les expositions et la santé au travail (approche élargie du concept d'arbre des causes³⁵), et de mutualiser les observations et expériences.

La contribution de la MSA à la production de données cohérentes, étayées, validées et opposables accroîtra la pertinence des conseils apportés aux entreprises et aux travailleurs agricoles, et affirmera la légitimité de son expertise auprès des partenaires, des institutions et des pouvoirs publics.

Cette volonté d'élargir la production de connaissances sur les expositions professionnelles à risque en agriculture complète l'ensemble des démarches scientifiques déjà opérationnelles au sein de la MSA. Notamment, à ce jour :

- La CCMSA a mis en place un Conseil Scientifique pour promouvoir, valoriser des projets de recherche portés par l'ensemble du réseau des MSA et de ses partenaires.
- La SST MSA contribue au développement de la connaissance sur les expositions professionnelles en agriculture en initiant des projets scientifiques ou en s'impliquant dans des études portées par des partenaires :
 - o Des observatoires alimentés par des enquêtes qualitatives autour de cas (reposant notamment sur le concept d'arbre des causes ou d'évaluation d'imputabilité) : Phyt'Attitude, observatoire des zoonoses, étude des AT graves et mortels ...
 - o Des études épidémiologiques d'exposition (études populationnelles agricoles), par exemple : SMARTTIQ (Séroprévalence des microorganismes à risque de transmission par les tiques), enquête périodique sur les expositions aux produits pesticides, études nationales périodiques comme SUMER (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels), implication dans des projets de recherches tels que les études de

³⁵ Arbre des causes : Outil permettant de rechercher de façon structurée les faits ayant contribué à un accident, d'en comprendre le scénario et de proposer des actions de prévention.

cohortes AGRICAN (AGRIculture et CANcer) ou COSET-MSA (COhorte pour la Surveillance Epidémiologique en lien avec le Travail).

- Des études de métrologie et de biométrie spécifiques aux mondes agricoles, qui souvent nécessitent en pratique l'expertise et les moyens techniques de partenaires.

De plus, la MSA s'implique dans des groupes scientifiques nationaux pour porter et analyser les problématiques de santé au travail et d'exposition à risque en agriculture, par exemple le RNV3P (Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles). Elle a établi des conventions de partenariat scientifique avec l'ANSES et Santé publique France (SpF).

Ressources documentaires

Expertise ANSES, Inrs mycotoxines, Maladies à Caractère Professionnel de SpF

[Rapport Phyt'attitude \(2018\)](#)

[Bilan de l'observatoire des zoonoses \(2008-2017\)](#)

[Article \(2016\) "Seroprevalence of seven pathogens transmitted by the Ixodes ricinus tick in forestry workers in France"](#)

[Fiches Sumer 2010 \(pour le régime agricole\)](#)

Article (2010) "Etude d'ergoexpologie aux fongicides dithiocarbamates auprès de professionnels de trois secteurs agricoles." Archives des maladies professionnelles et de l'environnement 71(4), 638-643.

[Rapport d'activité du RNV3P \(2017\)](#)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Apporter des données objectives sur l'exposition des populations aux risques professionnels
- Renforcer la compétence des équipes SST :
 - Sur des méthodologies permettant de valider les données.
 - Par l'apport de données nouvelles sur le risque et les expositions.

Objectifs opérationnels :

- Initier et/ou s'inscrire dans des enquêtes ou études épidémiologiques afin de développer la connaissance de l'exposition des populations actives agricoles aux risques professionnels.
- Inciter à la remontée d'enquêtes de terrain reposant sur l'analyse de situations de travail réel ayant conduit à l'apparition de lésions/maladies.
- Initier et/ou s'inscrire dans des études de biométrie et métrologie.

3 - Actions

Pour les MSA :

- Mettre en place et/ou participer à des études locales, régionales ou nationales en partenariat avec la DSST.

Les MSA mettent en place des études locales ou régionales ou participent à des études nationales initiées ou pilotées par la CCMSA (ex : enquêtes périodiques sur les expositions des salariés et des non-salariés agricoles à des pesticides) et d'autres partenaires (ex : enquête Sumer pilotée par la Dares, Maladies à Caractère Professionnel par SpF).

- Réaliser des enquêtes individuelles autour de cas afin de reconstituer l'arbre des causes et les déterminants reliant l'exposition à la lésion/maladie, et d'identifier de nouvelles situations de travail à risque. Ces enquêtes devront alimenter un des observatoires nationaux.

Parmi les observatoires, on peut citer par exemple : Phyt'Attitude, observatoire des zoonoses, Repran, AT graves et mortels...

- Réaliser des études de biométrie et métrologie, le cas échéant en partenariat, notamment pour un appui méthodologique.

Pour la CCMSA :

- Actualiser les outils d'analyse qualitative pour les études de cas individuels.
- Mobiliser et accompagner les services SST dans la participation à des études épidémiologiques : appui dans l'élaboration du protocole, démarches éthiques et réglementaires, identification de leviers pour obtenir la participation des personnes, publication des résultats.
- Valoriser les résultats des études : communication auprès des professionnels de santé, des préventeurs, des organismes de prévention, des entreprises, des adhérents, des élus, de la communauté scientifique.
- Se coordonner avec le Conseil Scientifique de la MSA dans le cadre de l'évaluation de projets de recherche proposés par la MSA ou par des équipes universitaires ou des établissements scientifiques.
- Entretenir les liens avec les partenaires scientifiques nationaux.

4 - Ressources

Méthodes et outils

Phyt'attitude : [Lien vers le dossier Statistiques et Observatoires de Phyt'attitude.](#)

AT graves et mortels.

Méthode de validation des projets : méthodo d'expertise des projets (dimensions DSST et CS).

[Lien vers le dossier de l'Observatoire des zoonoses téléchargeable sur PI@net MSA.](#)

[Encadrement législatif et réglementaire des études et recherches impliquant la personne humaine Sumer 2017.](#)

Questionnaire de l'enquête périodique sur les expositions professionnelles des salariés agricoles à des pesticides.

Orientation 2 - Accompagner les projets et les transitions

1 fiche Incontournable :

- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.

3 fiches Ambitions :

- Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions de SST (digital, drones, commande à distance, exosquelettes ...).
- Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé.
- Promouvoir des méthodes et outils innovants en matière de prévention à destination des bénéficiaires agricoles.

Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations

1- Diagnostic

Constats :

La prévention primaire des risques professionnels consiste à développer des situations de travail générant des conditions d'exécution du travail favorables à l'épanouissement physique et mental des individus. Parmi les trois types de prévention, primaire, secondaire et tertiaire, elle est la plus efficace sur le long terme sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, elle est donc à favoriser. Néanmoins, dans les entreprises, les actions de prévention secondaire et tertiaire sont souvent mises en avant, non seulement car elles sont plus faciles à mettre en place de prime abord, mais également car les effets sont visibles à court et à moyen terme.

Les entreprises évoluent pour s'adapter, donc les organisations et les lieux de travail se transforment. L'origine de ces projets est diverse, nous retrouvons des transmissions d'exploitation, des changements de production, de modèle économique, des agrandissements, la modernisation d'une activité, etc.

Un constat s'impose : lors de la conception et l'aménagement de lieux de travail, des matériels et des organisations, le travail réel des futurs utilisateurs ne fait pas nécessairement partie des critères décisionnels. Pour autant, ces projets engendrent de véritables transformations organisationnelles et matérielles au sein des entreprises, dont les impacts sont quotidiens.

Agir le plus en amont possible fait partie des savoir-faire ancrés dans les pratiques des préventeurs. Pour autant la MSA et ses services SST peinent à détecter précocement les projets afin de les accompagner au mieux dans la durée.

L'engagement de la MSA est de plus en plus prégnant sur ces sujets, car ces moments de transformations sont des opportunités pour questionner le travail réel et agir en prévention primaire. Cette démarche est à poursuivre pour asseoir l'accompagnement des préventeurs sur ce champ d'action.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Fort de ce constat, la MSA souhaite affirmer son positionnement quant à cette approche de la prévention primaire, que ce soit auprès d'autres organismes en tant que potentiels partenaires ou directement auprès des affiliés.

Ce positionnement implique une approche complémentaire en pluridisciplinarité entre les différents métiers des services SST. Communiquer sur ce positionnement permettra à la MSA d'être mieux identifiée. Afin d'atteindre les objectifs posés dans le cadre de cet incontournable, les préventeurs de la MSA pourront entreprendre de nouvelles initiatives, mais aussi intégrer des dynamiques déjà construites auprès d'autres acteurs ou institutions pour une action coordonnée auprès d'un affilié.

Tout projet relevant d'une filière rattachée au régime agricole peut faire l'objet d'un accompagnement sur ces questions de conception et d'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations de la part des préventeurs de la MSA, quel que soit son dimensionnement en termes de salariés et d'investissements financiers. Un des objectifs majeurs sera de positionner les dirigeants (maîtrise d'ouvrage) qui financeront et utiliseront l'outil au quotidien à leur juste place et au centre des décisions à prendre. Les salariés, quant à

eux, seront placés en tant que futurs utilisateurs au cœur du projet de conception et d'aménagement.

Le développement de la prévention primaire au travers de projets de conception et d'aménagement des lieux de travail, des organisations et des matériels implique une approche d'anticipation des situations de travail. Celle logique d'anticipation des situations permettra d'envisager un environnement avec des conditions de travail adaptées aux opérateurs.

Ressources documentaires

Conception des machines et ergonomie, ED 6154.

INRS : <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6154/ed6154.pdf>.

Les projets de conception comme opportunité de développement des activités Barcellini F., Van Belleghem L., Daniellou F.

Comment bien conduire un projet de conception.

ANACT <https://www.anact.fr/file/6022/download?token=Nmv0fl25>

Réussir un projet de conception et d'aménagement de bâtiments en PME : l'enjeu des conditions de travail ANACT <https://www.anact.fr/file/6022/download?token=Nmv0fl25>

Des fonctions de la simulation des situations de travail en ergonomie Daniellou F. <https://journals.openedition.org/activites/pdf/1696>

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Développer la prévention primaire dans les projets de conception et d'aménagement des lieux de travail.
- Accompagner les Maitrises d'ouvrage (MO)/dirigeants afin qu'elles assurent pleinement leur rôle de conducteur de projet.

Objectifs opérationnels :

- Développer et entretenir les relations avec le réseau d'acteurs agricoles dans le but d'en faire des relais de la prévention primaire.
- Développer les capacités des MO/dirigeants à questionner le travail réel dès l'intention des futurs projets.

3- Actions

Pour les MSA :

- Accompagner les projets d'aménagement et de conception.
- Partager et capitaliser les expériences au sein du réseau MSA.
- Valoriser et communiquer sur les expériences d'accompagnement auprès des affiliés et des réseaux externes.
- Promouvoir les possibilités d'accompagnement des projets par la MSA auprès des affiliés et des relais.

Pour la CCMSA :

- Aider les MSA à définir leur stratégie sur l'accompagnement en conception et en aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.

- Développer une offre de formation auprès des préventeurs sur l'accompagnement en conception, aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations.
- Développer les outils et méthodologie d'accompagnement des lieux de travail, des matériels et des organisations.
- Soutenir et promouvoir le partage d'expérience au sein du réseau MSA.
- Accompagner les partenaires pour promouvoir la prévention primaire afin d'en faire des relais.

4- Ressources

Méthodes et outils :

[Agrobat](#) : ce site s'adresse aux professionnels, maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre, architectes et concepteurs de locaux agroalimentaires. Les choix de conception des lieux de travail déterminent fortement le niveau de sécurité apporté aux salariés, ainsi que le niveau d'hygiène requis pour la production. Trois institutions sont impliquées dans cet outil : la Direction des Risques Professionnels de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Mutualité Sociale Agricole.

[Bouv'innov centre de rassemblement / abattoirs](#) : fiches techniques sur la gestion d'un projet de conception ou d'aménagement d'un abattoir ou centre de rassemblement (implication des salariés, construction d'un cahier des charges, ...).

[Aménagement et conception de chais \(sortie fin 2020\)](#) : guide méthodologique d'accompagnement à la conception et à l'aménagement de chais. Fiches recensant les principales opérations de vinification dans lesquelles l'homme intervient : la réception des vendanges, le pressurage, la vinification en cuve, l'élevage du vin.

[Maquettes, logiciels Sketchup](#) : il existe différents types de support pour parler du travail au sein du réseau MSA, à titre d'exemple nous retrouvons des maquettes de contention ou le logiciel Sketchup 3D qui permet de modéliser des plans en 3D.

[Réfléchir son projet de création d'atelier de fabrication de yaourts fermiers \(MSA Sud Aquitaine\)](#) : ce document permet de comprendre le travail réel de cette activité. A partir d'observations, il donne des repères quant à plusieurs situations de travail et permet aux producteurs de les prendre en compte dès le début de leur réflexion.

[DVD "Amélioration des conditions de travail – Analyse d'une unité de production fromagère fermière"](#) (MSA Alpes du Nord) : au travers de ce support, un fromager présente ses conditions de travail, ses déplacements, les manutentions réalisées, les espaces de travail utilisés. Sont présentés également des situations de travail qui ont évoluées : automatisation, circulation dans les locaux de plain-pied, investissement dans du nouveau matériel.

[Guide méthodologique de conception d'un bâtiment d'élevage bovin \(MSA Auvergne, Midi Pyrénées Nord, Picardie, Dordogne Lot-et-Garonne, Côtes Normandes, CCMSA\)](#) : ce guide propose une méthodologie pour la conduite d'accompagnement d'éleveurs ayant un projet de bâtiment d'élevage bovin.

Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions de SST (digital, drones³⁶, commande à distance, exosquelettes ...)

1- Diagnostic

Constats

A l'aube de la 4ème révolution industrielle³⁷ induite par l'apparition de la robotique et de l'intelligence artificielle, plusieurs travaux sont déjà en cours pour accompagner les procédés de production vers l'industrie 4.0.³⁸ Le monde de l'agriculture n'est pas en manque sur le sujet puisque l'informatisation a déjà trouvé sa place au sein des cockpits de tracteurs, du suivi des troupeaux, de rendement des parcelles... C'est au tour des robots et des exosquelettes³⁹ d'entrer en jeu.

Au premier abord, le développement de ces nouvelles technologies au service du monde agricole paraît favorable à la réduction de risques comme les TMS. Pour autant ces nouveaux outils peuvent générer de nouveaux risques et de nouvelles contraintes organisationnelles. Si ceux-là ne sont pas anticipés en amont de l'installation de la nouvelle technologie, ils peuvent être problématiques pour l'entreprise.

Leur introduction dans les entreprises est donc un moment privilégié pour questionner le travail réel⁴⁰ afin qu'elles répondent à la fois aux objectifs d'amélioration des conditions de travail et à ceux de performance de l'entreprise.

Ces projets engendrent ainsi de véritables transformations du travail et de son organisation, des métiers et des compétences des travailleurs, des conditions de réalisation du travail. On observe pourtant que seule la dimension technique est habituellement prise en compte dans l'entreprise.

La MSA a participé, en partenariat avec la Caisse d'Assurance Accidents-Agricoles (CAAA) de la Moselle à une étude pilotée par l'ARACT Grand Est, sur l'impact de la robotisation de la traite sur la qualité de vie au travail des exploitants agricoles et de leurs salariés. Cette étude montre que l'une des principales motivations à l'acquisition d'un robot de traite est la réduction de la pénibilité ou le maintien en emploi d'un travailleur. Si le robot permet de libérer l'exploitant de l'activité de traite, il génère d'autres types de contraintes organisationnelles et technologiques. Il peut aussi être source d'une augmentation de la charge mentale.

Des expérimentations menées dans le réseau sur l'utilisation d'exosquelettes lors de la traite arrivent à la même conclusion : si l'outil permet parfois une réduction de la pénibilité, la charge mentale liée à une vigilance accrue lors des déplacements et des contacts avec les animaux augmente. L'apparition d'effets délétères sur la santé du travailleur a nécessité l'arrêt de l'expérimentation.

Ces expériences montrent qu'il est nécessaire de prendre en compte toutes les dimensions du travail: organisationnelles, techniques, humaines, financières...

³⁶ Drone : Aéronef sans pilote dont le pilotage est automatique ou télécommandé.

³⁷ Révolution industrielle : Processus historique du 19ième siècle qui fait basculer, une société à dominante agricole et artisanale vers une société commerciale et industrielle

³⁸ Industrie 4.0 : Nouvelle façon d'organiser les moyens de production où converge le monde virtuel, la conception numérique, la gestion (opérations, finance et marketing) avec les produits et objets du monde réel.

³⁹ Exosquelette : Squelette externe visant à apporter une assistance physique à ceux qui les emploient.

⁴⁰ Travail réel : Activité déployée par les travailleurs pour réaliser les objectifs qui leur sont assignés dans un contexte donné (travail prescrit, moyens alloués, contexte de l'entreprise, environnement de travail, connaissances et compétences, ...)

Positionnement de la MSA sur le sujet

La MSA, dans son ambition d’agir le plus en amont possible des situations de travail, accompagne les entreprises dans leur projet d’acquisition, puis d’utilisation de nouvelles technologies : identification des besoins, identification des différentes solutions possibles, anticipation des changements que le projet entrainera sur le travail, l’organisation.

L’intégration de nouvelles technologies induit une modification des situations de travail, un apprentissage et une période d’acceptation de la part de l’opérateur qui nécessite un accompagnement par le réseau MSA. Pour faciliter l’intégration de ces nouvelles technologies, il est nécessaire de les adapter aux besoins et moyens des futurs utilisateurs.

Accompagner cette “révolution” nécessite pour le réseau de préventeurs de la MSA une montée en compétences par l’analyse de situations de référence⁴¹ et l’utilisation de méthodes de simulation⁴² de situations de travail : réalité virtuelle, recueil, tri et analyse de données numériques...

Ressources documentaires

Etude pilotée par l’Aract Grand Est : “La robotisation de la traite contribue-t-elle à la qualité de vie au travail des éleveurs” :

[Rapport de l’étude](#)

[Synthèse de l’étude](#)

INRS (2019) [Exosquelettes](#) (Dossier complet)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Intégrer les dimensions de santé-sécurité au travail pour l’usage des nouvelles technologies dans le milieu agricole.

Objectifs opérationnels :

- Capitaliser les connaissances et partager les différentes ressources à tous les membres du réseau MSA.
- Monter en compétence les équipes SST pour l’accompagnement des chefs d’entreprise sur l’intégration des nouvelles technologies.
- Accompagner les entreprises dans leur réflexion concernant l’intégration de nouvelles technologies :
 - o Donner aux chefs d’entreprise les moyens, les connaissances pour rester pilote de son projet.
 - o Accompagner les entreprises dans la transformation des situations de travail liée à l’introduction d’une nouvelle technologie.

3- Actions

Pour les MSA :

- Se faire identifier par les entreprises comme ressource en amont du projet.

⁴¹ Situations de référence : Situations de travail existantes que l’on analyse afin d’envisager au mieux les conditions du travail futur.

⁴² Méthodes de simulation : Outils d’aide à la conduite de projet permettant de rendre compte de l’activité réelle, de recréer les conditions de travail.

- Accompagner les entreprises dès leur intention et tout au long du processus d'acquisition.
- Accompagner les entreprises dans le diagnostic des difficultés rencontrées dans le travail en lien avec l'utilisation d'une nouvelle technologie et dans la recherche de solutions.
- Contribuer au partage d'expérience⁴³ sur l'accompagnement à l'intégration de nouvelles technologies, au sein du réseau.

Pour La CCMSA :

- Recenser les actions d'accompagnement à l'intégration de nouvelles technologies ou à l'amélioration des conditions de travail en lien avec les nouvelles technologies.
- Capitaliser les études MSA concernant les nouvelles technologies.
- Organiser des partages d'expériences sur l'accompagnement à l'intégration de nouvelles technologies.

4- Ressources

Méthodes et outils

[Guide d'accompagnement pour intégrer un outil numérique au service de mon exploitation](#)

Cet outil a pour objectif de permettre à l'exploitant agricole de réfléchir à toutes les dimensions de son projet, que ce soit sur le plan technique, organisationnel, humain et financier. En cinq étapes, l'exploitant va :

- définir son projet et ses besoins,
- les formaliser dans un cahier des charges,
- choisir la solution la plus adaptée à sa situation et anticiper les changements à prévoir en interrogeant le travail réel actuel et à venir,
- installer la nouvelle technologie,
- évaluer et perfectionner l'utilisation de la nouvelle technologie.

Chaque étape est outillée pour guider l'exploitant dans la construction de son projet. Ce guide lui permet de piloter son projet, seul ou accompagné par la MSA, les CAAA.

Méthode d'émergence systémique de type TMSa

Cet outil a pour objectif d'accompagner le chef d'entreprise et les salariés dans l'identification des problématiques, la définition de leurs besoins et la réflexion sur les transformations en accord avec leurs moyens. Cet outil permet de :

- mettre en lien les préoccupations de l'interlocuteur avec les difficultés rencontrées dans son activité,
- mettre en réflexion le travail réel et de penser à des transformations adaptées aux besoins et moyens de l'entreprise.

⁴³ Partage d'expérience : Permet la valorisation du travail des acteurs de terrain, l'enrichissement mutuel et le développement d'actions innovantes.

Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé

1- Diagnostic

Constats

Le secteur agricole traverse une période marquée par de très fortes évolutions dans des registres divers : techniques, modes de production, attentes environnementales, attentes sociétales.

Ces changements entraînent des modifications des situations de travail qui produisent des évolutions dans l'exposition aux risques professionnels : apparition de nouveaux risques, amplification ou diminution d'un risque déjà présent.

Cette période constitue une opportunité de se questionner autant sur l'activité professionnelle et économique dans une dynamique de durabilité (impact environnemental, sociétal et économique) que sur les valeurs, le sens au travail et la qualité de vie, tant professionnelle que personnelle.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Les services SST de la MSA portent la volonté d'instruire les liens entre santé et travail auprès des entreprises, des filières, ... tout en tenant compte des préoccupations et des projets des adhérents dans ce contexte de profonde mutation.

Il s'agit d'accompagner toutes les formes de mutations⁴⁴ et de transitions⁴⁵ concernant :

- les filières,
- les modes de production,
- les circuits de transformation et de distribution,
- les modes d'organisation du travail et de gestion
- ...

Les mutations et transitions agricoles ont vocation à accompagner de nouvelles activités permettant de développer l'activité sur les territoires ruraux.

En effet, les mutations et transitions des entreprises et exploitations peuvent créer des logiques de service facilitant le développement territorial dans différentes dimensions (alimentation de proximité, sécurité alimentaire, cantines scolaires, environnement, ...) mobilisant les acteurs territoriaux (ARS, collectivités territoriales, MSA, mairies, écoles, EHPAD, MARPA ...). Ces logiques de service territoriales créent du lien (entraide, économique, humain, ...) qui fait sens et santé pour les assurés agricoles.

Pour certaines entreprises, la mutation et la transition de leur activité vers une autre est une réelle opportunité pour envisager un environnement avec des conditions de travail adaptées aux opérateurs. Il conviendra d'anticiper et de simuler les futures situations et conditions de travail. La prévention primaire permet de répondre à ces objectifs, notamment en interrogeant l'activité de travail et ses déterminants (les locaux, le matériel, les outils), le process et l'organisation du travail (horaires, management, formation, équipes et collectifs,...).

⁴⁴ Mutation agricole : changement des modes et des modalités de production, de distribution et d'organisation. Ex : conversion à l'agriculture biologique, développement d'un atelier de transformation à la ferme, mise en place d'un circuit de commercialisation sur l'exploitation, implantation d'un robot de traite, abattoirs mobiles ... Ces changements sont motivés par différentes logiques : de développement durable (maintien des ressources naturelles : sols, eau, écosystèmes), de production (changement de modes alimentaire, auto-suffisance alimentaire, adaptation aux dérèglements climatiques), de développement social (maintien de la santé et assurer un revenu décent), éthique (exigences sociétales : BEA...).

⁴⁵ Transition agricole : phase d'évolution vers un autre système du fait de la mutation agricole

Ressources documentaires

<https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/developper-des-projets/>

<https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/organisation-du-travail-accompagnement-humain/>

<https://www.produire-bio.fr/je-passe-a-la-bio/>

<https://www.anact.fr/de-nouveaux-modeles-pour-travailler-autrement-en-filiere-viande>

<https://www.anact.fr/projet-de-conception-ou-de-renovation-dun-abattoir-une-opportunit-e-pour-ameliorer-les-conditions-de>

Films du séminaire interne "*En quoi la question du Bien-être animal interpelle-t-elle la MSA ?*" :

<http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/WebRubrique?OpenForm&CleNav=020030140030>

<https://www.sante-et-travail.fr/prevention-doit-sinviter-leconomie-circulaire>

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé à travers le questionnement de l'activité de travail.

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser les partenaires afin qu'ils prennent en compte le point de vue du travail dans leurs conseils aux entreprises en mutation.
- Accompagner les entreprises dans leur réflexion pour intégrer les différentes dimensions du travail (physique, cognitive, psychique, sociale).
- Amener les entreprises à penser les différentes dimensions de l'activité économique afin de prendre en compte les questions de santé au travail comme critères de choix.
- Accompagner la conception et les aménagements

3- Actions

Pour les MSA :

- Mobiliser les partenaires du territoire sur la prise en compte du travail dans les mutations agricoles.
- Accompagner les entreprises dès leur intention et tout au long du projet.
- Partager et capitaliser les expériences au sein du réseau MSA.
- Valoriser et communiquer sur les expériences d'accompagnement auprès des affiliés et du réseau.
- Mettre en débat auprès des élus locaux (séminaires, formation des élus, visites, journées élus, ...) la responsabilité de la MSA à s'engager dans l'accompagnement des mutations comme levier de développement de la santé des assurés.

Pour La CCMSA :

- Mobiliser les partenaires nationaux pour que les dimensions de santé travail soient intégrées dans leur accompagnement des mutations et transitions des structures agricoles.
- Mettre en débat auprès des élus nationaux et Direction MSA (séminaires, formation des élus, journées élus, ...) la responsabilité de la MSA à s'engager dans l'accompagnement des mutations comme levier de développement de la santé des assurés.

4- Ressources

Méthodes et outils :

S'appuyer sur les outils déjà existants et en lien avec la prévention primaire :

- Aménagement et conception de chais (sortie fin 2020) : guide méthodologique d'accompagnement à la conception et à l'aménagement de chais. Fiches recensant les principales opérations de vinification dans lesquelles l'homme intervient : la réception des vendanges, le pressurage, la vinification en cuve, l'élevage du vin.
- [Bouv'innov centre de rassemblement / abattoirs](#) : fiches techniques sur la gestion d'un projet de conception ou d'aménagement d'un abattoir ou centre de rassemblement (implication des salariés, construction d'un cahier des charges, ...).
- [Guide d'accompagnement pour intégrer un outil numérique au service de mon exploitation](#) : étapes à suivre et documents associés à chaque étape pour réussir son projet d'investissement dans un outil numérique lié à la production ou en tant que système d'information.
- [Réfléchir son projet de création d'atelier de fabrication de yaourts fermiers \(MSA Sud Aquitaine\)](#) : document rapportant l'expérience de la mise en place d'un atelier de transformation au sein d'un élevage, constitué de fiches Santé et de fiches Conseil précisant l'activité pour chacune des phases du process de fabrication.

Promouvoir des méthodes et outils innovants en matière de prévention à destination des bénéficiaires agricoles

1- Diagnostic

Constats

La mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels s'appuie sur des méthodes et des outils qui peuvent être variés. Ces méthodes et outils sont des moyens de recueil, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et d'évaluation. Ils doivent être au service de l'amélioration de la qualité des actions de prévention auprès des assurés qui visent à une baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles et à une amélioration des conditions de travail.

Depuis quelques années, l'innovation est au cœur des politiques de santé et le domaine de la prévention n'y échappe pas. De nouveaux outils et méthodes se développent en prévention (démarches participatives/collaboratives, usages numériques...).

Le terme « innovation » n'a pas de définition universelle car il est dépendant du contexte (par exemple développer un nouveau produit, améliorer un produit ou service existant...).

Néanmoins, un consensus permet de le traduire par la mobilisation de nouveaux moyens numériques, techniques ou organisationnels en réponse à un besoin et ayant une valeur ajoutée par rapport à l'existant. Il est important de pouvoir évaluer une innovation afin de s'assurer qu'elle constitue une avancée positive utile.

Promouvoir les méthodes et outils de prévention innovants permettrait de favoriser le transfert de connaissances dans une démarche de travail en réseau, facilitant ainsi le décloisonnement et les échanges en termes de compétences et d'expériences. Cette diffusion favoriserait également le choix éclairé et l'utilisation optimale des ressources disponibles en MSA par les acteurs de terrain pour leurs actions de prévention.

Ce plan cherchera à être innovant dans son approche de la santé du régime agricole en assurant la promotion de méthodes et d'outils de prévention innovants.

Positionnement de la MSA sur le sujet :

Il est important de mobiliser le réseau SST de la MSA sur les questions de méthodes et d'outils innovants afin de montrer la capacité d'anticipation des équipes et susciter ainsi le recours à l'expertise SST de la MSA.

La promotion de méthodes et d'outils innovants consiste à les faire connaître cependant, leur utilisation est fonction du libre-arbitre des équipes SST et de la pertinence par rapport au message de prévention à faire passer. En effet, les nouvelles méthodes et outils innovants s'invitent en agriculture, mais il est important de se focaliser sur la finalité qui est la prévention des risques professionnels.

Il convient de toujours se demander quelle est la valeur ajoutée à l'utilisation d'une méthode ou d'un outil innovant par rapport à l'existant. L'objectif final n'est pas le fait d'employer de l'innovation, mais le fait que l'on puisse agir sur les situations de travail, sur les comportements, sur les prises de risque dans le but de prévenir des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ressources documentaires :

Les pratiques innovantes en service de santé au travail interentreprises :

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TD%20260>

L'utilisation des outils numériques et matériels innovants dans la mise en œuvre des questions de santé et de sécurité au travail : <http://www.iris-st.org/upload/document/Etudes/Synthese-etude-outils-numeriquesV3-25042019.pdf>

2- Objectifs

Objectifs stratégiques

- Intégrer l'utilisation des méthodes et outils de prévention innovants dans les différents domaines de prévention (stades conception, études, transformation, aménagement des lieux de travail et des situations de travail, sensibilisation, formation,...).
- Encourager la création de méthodes et outils innovants en SST.
- Faire connaître au sein du réseau (services SST et/ou CCMSA) les formes innovantes de méthodes et d'outils de prévention en SST.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les entreprises en leur proposant d'utiliser les méthodes et outils de prévention innovants.
- Sensibiliser un plus grand nombre d'adhérents avec des outils et méthodes innovants.
- Mobiliser, sur les territoires, un réseau d'acteurs professionnels (chefs d'entreprise, salariés, référents sécurité, intervenants en prévention des risques professionnels, etc.) afin de les acculturer à la prévention des risques professionnels dans le milieu agricole.

3- Actions

Pour les MSA :

- Faire connaître les méthodes et outils de prévention innovants :
 - o Moyens de sensibilisation et de communication individuels (e-learning⁴⁶, la réalité virtuelle, nouvelles applications de smartphone, réseaux sociaux, applicatifs...).
 - o Moyens de mobilisation collectifs (séminaire dirigeants, speed-dating⁴⁷, petit-déjeuner /parcours prévention⁴⁸, etc.).

Pour la CCMSA :

- Accompagner, promouvoir et valoriser les méthodes et outils de prévention innovants des SST lors d'événements (animations, salons, SIMA colloques, congrès...).

⁴⁶ E-learning : formation, apprentissage en ligne

⁴⁷ Speed-dating : Façon de rencontrer en quelques minutes, des " prétendants " ayant créé ou utilisé des méthodes ou outils innovants de prévention, les uns après les autres. Le but est d'aller à l'essentiel pour déterminer si la personne peut être revue plus longuement pour échanger sur ces méthodes et outils à visée d'usage personnel pour l'entreprise (caisse MSA ou adhérent).

⁴⁸ Parcours prévention : Ensemble d'outils, d'ateliers et d'animations sur un thème précis (thème = méthodes et outils d'innovation en prévention). On y trouve de l'information, une succession de jeux et d'espaces d'expression : le parcours - plutôt à destination de groupes - permet d'aborder une thématique plus en profondeur et selon des modalités diverses (1er) s'éveiller ou comprendre / 2ème) revenir sur les définitions utiles / 3ème) animation de mise en situation pour susciter une réflexion personnelle sur la thématique choisie).

4- Ressources

Méthodes et outils :

Internes au réseau :

- Rubrique “partage d’expériences” (PI@netMSA)
- Documents partagés sur ssa.msa.fr

Orientation 3 – Développer la relation de service

1 fiche Incontournable :

- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles.

6 fiches Ambitions :

- Mobiliser les chefs d’entreprise et les managers sur les questions de santé comme enjeux de performance.
- Renforcer la relation de service vis-à-vis des grands comptes en lien avec le plan stratégique 2025.
- Optimiser l’utilisation des dispositifs d’incitation financière à la prévention auprès des entreprises.
- Renforcer l’implication des élus dans la construction des stratégies d’action SST et de leur déploiement dans les territoires.
- Développer des projets inter-organismes professionnels sur la dimension SST.
- Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l’objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires.

Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles

1- Diagnostic

Constats

Depuis plusieurs années, le monde agricole est présenté et médiatisé comme un secteur en difficulté, voire en grande difficulté et ce pour plusieurs raisons : des crises sanitaires récurrentes et touchant des filières différentes successivement, des crises économiques et des nouveaux modes d'échanges commerciaux avec la mondialisation, une politique européenne commune évolutive au fil des années, des réglementations successives contraignantes. La société change, les modèles de consommation de produits alimentaires changent et les attentes des consommateurs évoluent aussi au fil du temps. Le malaise du monde agricole est réel avec en plus une image parfois dégradée de ce milieu dans notre société.

Le mal-être des ressortissants agricoles, au sens de « ressentir un profond malaise » comme le définit le Larousse, aurait tendance à se développer pour toutes ces raisons. Cependant, il est difficile de cerner et chiffrer précisément le nombre de personnes atteintes et de définir, avec précision et consensus, la notion de mal-être facilitant sa prévention, son identification et la mise en place d'un accompagnement de qualité couvrant l'ensemble des champs nécessaires au rétablissement de la personne.

Le thème du mal-être est très vaste avec de multiples causes et de multiples expressions : de la tristesse à la nostalgie jusqu'aux pathologies comme la dépression légère, moyenne voire grave et aux idées suicidaires, à la tentative de suicide et au suicide. Il n'existe pas de chiffres exhaustifs pour évaluer véritablement l'état de « mal-être professionnel agricole ». La notion de « mal-être professionnel agricole » vise à cerner les origines du mal-être en lien avec l'activité de travail et donc, correspond au champ d'action des services SST MSA.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Les origines de ce profond malaise peuvent être professionnelles, mais elles seront rarement uniquement professionnelles. La prévention du mal-être ne peut donc pas relever uniquement des services SST de la MSA.

Le positionnement SST, dans la prévention du mal être agricole, relève donc d'une contribution de la SST au bon fonctionnement du guichet unique de la MSA et s'inscrit à la fois dans le PSST 2021-2025, dans le plan national de prévention du suicide de la MSA et dans le projet plus global de prévention du mal-être en cours de développement au sein de la CCMSA.

Le plan national de prévention du suicide de la MSA, piloté par la DSST, s'adresse à toutes les MSA et plus particulièrement aux trois métiers : SST, action sanitaire et sociale et contrôle médical. Il s'inscrit dans une dimension plus large qui est celle de la prévention du mal-être. Dans ce cadre, la DSST s'attachera à accompagner les personnes en situation de mal-être quand celui-ci est en partie ou en totalité d'origine professionnelle.

Ressources documentaires

Réseau agri-sentinelles⁴⁹ créé en 2018 avec des OPA : <http://www.reseau-agri-sentinelles.fr/>

⁴⁹ Réseau agri-sentinelles : Réseau national et coopératif d'alerte et de prévention du suicide des agriculteurs

Plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020 : <https://ssa.msa.fr/document/plan-national-msa-de-prevention-du-suicide-2016-2020/>

TOURNE M. « Et si on parlait du travail ? » une action de prévention primaire des Risques Psychosociaux des exploitants agricoles développée par la Mutualité Sociale Agricole.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Renforcer la contribution de la SST au guichet unique de la MSA pour une meilleure prévention du mal-être des actifs agricoles.
- Renforcer les actions de prévention du suicide chez les actifs agricoles.

Objectifs opérationnels :

- Participer à la création et au développement du parcours d'accompagnement des professionnels agricoles en situation de mal-être.
- Participer à la détection de personnes en situation de mal-être et être un relais d'alerte, notamment dans le cadre du Plan national de prévention du suicide.
- Accompagner les personnes en situation de mal-être quand il est en partie ou en totalité d'origine professionnelle.

3- Actions

Pour les MSA :

- Détecter ou contribuer à la détection de personnes en situation de mal-être, notamment dans le cadre du Plan national de prévention du suicide.
- Participer à la Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide (CPP).
- Accompagner, via des actions de prévention SST, des personnes en situation de mal-être professionnel. Exemples d'action SST pouvant contribuer à la prévention du mal-être professionnel : ESOPT, Maintien en emploi, ...
- Mettre en œuvre le parcours d'accompagnement des professionnels agricoles en situation de mal-être lorsqu'il aura été défini au niveau national : partage d'expérience, participation à des groupes de travail en transversalité.

Pour La CCMSA :

- Participer à la création du parcours d'accompagnement des professionnels agricoles en situation de mal-être.
- Développer les connaissances des équipes SST sur les idées suicidaires et sur les ressources possibles mobilisables en externe.
- Développer une meilleure connaissance mutuelle entre les services de la MSA afin de créer des synergies d'action au bénéfice de la prévention du mal-être des actifs agricoles.
- Participer et/ou organiser des partages d'expérience sur le sujet.

4- Ressources

Méthodes et outils :

Formation au repérage du mal-être et de la crise suicidaire de tout le personnel SST (formation des sentinelles comme celle proposée par les ARS).

Développement des cellules CPP, comme exemple d'organisation et de fonctionnement en guichet unique.

Et Si On Parlait du Travail (ESOPT) : ESOPT est une démarche de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS) basée sur le développement, au sein des entreprises, d'un processus dynamique permettant de penser, débattre et agir sur le travail réel.

Démarche maintien en emploi : les CPME en MSA et leur développement.

Participer et contribuer aux partages d'expériences sur le sujet.

Stop Blues : projet de développement d'une application numérique MSA de prévention du mal-être.

Mobiliser les chefs d'entreprise et les managers sur les questions de santé comme enjeux de performance

1- Diagnostic

Constats

La MSA, en tant qu'organisme de protection sociale, agissant dans les entreprises en matière de santé-sécurité au travail (SST), doit se mobiliser auprès des chefs d'entreprises (employeurs de main d'œuvre ou non) et des managers afin de les sensibiliser à la prévention primaire des risques professionnels et aux liens entre santé, travail et performance.

La MSA observe au fil de ses interventions auprès des entreprises agricoles que les dirigeants ont de multiples préoccupations. Ces observations ont été confortées par une étude sur les préoccupations des dirigeants d'entreprises agricoles et la place de la SST dans l'entreprise, pilotée par la CCMSA :

- Sur le plan économique : quelle que soit la situation de l'entreprise, la question financière est la première préoccupation des dirigeants agricoles.
- Les démarches administratives sont aussi un point noir de la gestion quotidienne de leur entreprise et peuvent même, pour certaines, représenter un frein à l'embauche de salariés.
- S'ajoutent à ces préoccupations, les pressions sociétales liées au respect de l'environnement et au bien-être animal pour lesquelles les dirigeants d'entreprises agricoles sont médiatiquement pointés du doigt.

De fait, la SST a peu de place dans les priorités des dirigeants. Cependant, la prévention des risques professionnels s'impose à eux par le biais des obligations réglementaires à leur charge : les chefs d'entreprises sont responsables devant la loi de la santé de leurs salariés. A ce titre, ils sont les garants de la politique de prévention de l'entreprise et de sa mise en œuvre.

L'étude, précédemment citée, montre qu'ils s'investissent dans la prévention dès lors qu'ils ont des salariés afin de répondre à leurs obligations vis-à-vis d'eux : ils mettent en place des actions visant à protéger leurs salariés des risques auxquels ils sont exposés. En effet, 50 % des actions développées au sein des entreprises sont la mise à disposition d'EPI.

Ces constats amènent la MSA à tirer deux conclusions :

- Les dirigeants, ne se préoccupant pas de leurs propres conditions de travail, ne font pas le lien entre la SST et la pérennité de leur entreprise. L'étude montre également qu'ils n'envisagent pas la SST comme un levier de performance, mais bien uniquement comme un moyen de préserver la santé de leurs employés.
- Les actions développées par les entreprises agricoles sont des actions couteuses et qui s'avèrent moins efficaces car elles ne prennent pas en compte la réalité du travail et les spécificités de l'organisation en place.

Positionnement de la MSA sur le sujet

La mobilisation des chefs d'entreprises et des managers est une ambition particulièrement adaptée pour expérimenter et développer notre approche systémique de la santé en milieu du travail, en privilégiant la prévention primaire (principe d'intervention fort que veut renforcer la MSA). Cette ambition contribuera à développer notre savoir-faire en matière d'accompagnement au développement de la performance des entreprises.

Cela nécessite le soutien des directeurs, des managers SST et des élus de la MSA.

Cette ambition est une double innovation : une innovation pour les équipes SST dans la manière d'accompagner les entreprises et une innovation sur le fond dans la manière d'aborder les liens entre la santé et la performance. Ce positionnement fort contribuera à renforcer l'intérêt des chefs d'entreprises pour la prévention car il met en avant le lien intrinsèque entre toutes les dimensions de la santé des acteurs et la performance de l'entreprise.

Au-delà d'une logique d'expert, porteur de solutions, ce plan vise à promouvoir et à soutenir une posture d'écoute des préoccupations et des besoins des dirigeants et de co-construction de réponses adaptées au contexte des entreprises.

Ressources documentaires

Interview de William DAB dans le magazine Prévention BTP - extrait : " Passer de 2000 à 10000 obligations réglementaires ne changera rien ".

Obligations de l'employeur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2210>.

Synthèse de l'étude sur les préoccupations des dirigeants agricoles et la place de la SST dans leur entreprise.

Motion design.

L'ensemble des documents de la démarche ESOPT est accessible sur l'intranet MSA e rubrique RPS (consulter l'ensemble des dossiers ESOPT et la rubrique Etudes, outils et méthodes MSA) :

<http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/WebRubrique?OpenForm&CleNav=020030120040>.

2- Objectifs

Objectif stratégique :

- Intégrer la santé⁵⁰ dans la stratégie d'entreprise par l'accompagnement et la co-construction des projets avec l'entreprise.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les chefs d'entreprises et les responsables intermédiaires, notamment de TPE, sur les questions de santé comme enjeux de performance.
- Développer les compétences des équipes SST :
 - o Liens entre santé et performance.
 - o Posture face aux dirigeants et aux managers.
 - o Démarches de prévention primaire.
 - o Reformulation des problématiques des entreprises (écoute et questionnements).

3- Actions

Pour les MSA :

- Organiser des actions de sensibilisation des chefs d'entreprise, du personnel encadrant ou plus largement des représentants des entreprises à l'aide d'actions collectives (séminaires dirigeants, cercles des managers, ...) sur l'intégration de la santé dans la stratégie de l'entreprise, à savoir :
 - o Garder les personnes en santé c'est-à-dire en capacité d'agir.

⁵⁰ La santé est entendue dans ses deux dimensions : d'une part, la santé comme qualité des personnes qui peut être atteinte et dégradée par l'exercice d'une activité professionnelle, l'exposition à des risques professionnels ou à des causes d'inaptitude et d'autre part, sous l'angle du développement de la personne, c'est-à-dire, de sa capacité d'agir, d'être en activité, de se développer et de s'émanciper subjectivement, professionnellement et socialement grâce au travail.

- Maintenir des effectifs formés, développant de nouvelles compétences et savoir-faire.
- Permettre aux acteurs de l'entreprise de fournir un travail bien fait qui a du sens.
- Permettre le développement d'un collectif de travail.
- Prendre en compte les questions de santé dans tous les projets d'évolution impactant les conditions de travail.
- Accompagner les managers d'entreprise dans la prise en compte des questions de santé dans la stratégie de l'entreprise par :
 - La co-construction avec les équipes de changements organisationnels, spatiaux, techniques.
 - La mise en place d'espaces de discussion du travail au sein des entreprises.
 - La mise en place d'échanges de pratique entre dirigeants, de collaboration avec les branches professionnelles, les chambres d'agriculture...

Pour La CCMSA :

- Organiser des échanges/débats, des partages d'expériences sur ce sujet pour le réseau des MSA.
- Rencontrer les filières professionnelles pour promouvoir la sensibilisation de leurs chefs d'entreprises sur le sujet.
- Proposer des études sur l'intégration de la santé dans la stratégie de l'entreprise faisant ressources et échanges pour les équipes SST et les impliquant.

4- Ressources

Méthodes et outils :

Espaces de discussion sur le travail

L'espace de discussion sur le travail (EDT) est un outil de mise en débat du travail réel, des critères du travail bien fait et de ses conditions de réalisation. Il permet également de confronter les représentations de la réalité du travail des différents acteurs de l'entreprise. Enfin, il permet de mettre en débat les difficultés rencontrées et de les transformer en problématique collective plutôt que de les considérer comme des faiblesses individuelles.

Il s'agit d'une démarche de prévention primaire participative qui peut progressivement s'intégrer au fonctionnement de l'entreprise. Cette façon d'intervenir modifie les pratiques habituelles d'intervention des préventeurs de la MSA et nécessite pour eux d'être formés afin d'éviter certains écueils : conflits stériles, impression de perdre son temps, animation défailante, absence de cadre...

La formation-action proposée par la CCMSA se décompose en 3 sessions de 2 jours. Elle se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic partagé des besoins réels et de la demande de mise en discussion du travail et ajustement entre demande et besoins.
- Phase 2 : Co-construction et expérimentation d'un processus de mise en discussion du travail transférable aux entreprises.
- Phase 3 : Evaluation, retour d'expériences et ajustement de la démarche.

La démarche Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT) :

ESOPT est une démarche de prévention primaire des Troubles Psychosociaux (TPS) basée sur le développement, au sein des entreprises, d'un processus dynamique permettant de penser, débattre et agir sur le travail réel. Le principe est d'organiser une réunion-débat avec des exploitants agricoles en projetant le film ESOPT (qui constitue une sorte de rapport audiovisuel de l'activité de travail de 4 exploitants agricoles) puis d'échanger autour des liens entre le travail et la santé.

ESOPT concrètement c'est :

- 6 études ergo.
- Un film + Un livret.

- Un dossier technique (n°27) : bien vivre le métier d'agriculteur.
- Un cahier de charges pour une formation : cultiver son bien-être.
- Des expérimentations (pour montrer la diversité des possibilités de mise en œuvre de la démarche).
- Un premier transfert de connaissances en région fin 2015.
- 2017 : organisation de 4 journées de partage d'expérience en région.
- Un nouveau film : « Bien-être, trois agriculteurs témoignent ».
- Une évaluation dans le cadre du PSST.
- Un retour d'expériences par Josiane Voisin.
- 4 fiches trajectoires des exploitants du film.

Renforcer la relation de service vis-à-vis des grands comptes en lien avec le plan stratégique 2025

1- Diagnostic

Constats

Définition d'un grand compte

Les travaux du groupe « Développement d'une nouvelle offre globale de services pour les grands comptes » menés dans le cadre du Plan stratégique MSA 2025, ont permis de définir une segmentation des grands comptes qui a été affinée à l'aune des problématiques identifiées en SST. On définira les grands comptes (GC) de la façon suivante :

Entreprises ayant des établissements sur plusieurs sites et relevant de plusieurs MSA, appartenant au secteur coopératif et au secteur tertiaire.

Etat des lieux des difficultés rencontrées par les équipes SST pour intervenir en prévention pour les entreprises " grands comptes " :

Les travaux menés dans le cadre du plan 2016-2020 pour prévenir les TMS dans les filières découpe de la viande ont permis de mettre en évidence de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les préventeurs MSA lors de leurs interventions dans les grandes entreprises de ce secteur (ces constats peuvent être pour partie identiques avec d'autres structures coopératives) :

- Méconnaissance du fonctionnement des grands groupes, des méthodes de management, des stratégies industrielles en lien avec l'évolution du marché, des modes de gestion, ...
- Difficultés d'accès à certaines données : taux de cotisation, résultats des contentieux, négociations en cours entre les directions des entreprises et les autres services de la MSA.
- Manque de repères stratégiques et institutionnels pour échanger entre pairs, calibrer et évaluer le niveau d'investissement et de proposition à faire face à des directions d'entreprises et de groupes coopératifs.
- Manque de correspondance entre l'organisation sectorielle des MSA et celle des grands groupes.
- Manque d'un interlocuteur SST/ MSA de même niveau que la gouvernance SST des grands comptes.
- Manque d'opérationnalité de coordination entre service SST.
- Manque de stratégie d'intervention en réponse aux CSE ou CSSCT tournant d'un établissement à l'autre...

Les travaux concernant la filière viande ont révélé que ces entreprises sollicitent surtout la SST sur des sujets réglementaires (visites de santé au travail, inaptitude, enquêtes maladies professionnelles ...) ; Elles ne voient pas les équipes SST comme une ressource possible en prévention au travail et particulièrement en prévention primaire. Il en est de même pour les entreprises du tertiaire et d'autres filières coopératives.

Elles développent des démarches de prévention des accidents de travail (méthode zéro AT, méthode SURICAT, rendez-vous sécurité terrain) et de prévention des risques professionnels en sollicitant rarement les services SST de la MSA. Présentées comme des formes d'engagement ambitieux et vertueux, ces démarches n'abordent pas la prévention dans toutes ses dimensions, elles reposent essentiellement sur la dimension individuelle des salariés (comportement) et peuvent avoir des effets néfastes à moyen terme (développement des TPS notamment).

Ces difficultés à construire une stratégie commune de prévention se retrouvent au niveau des filières pour développer et accompagner les projets des fédérations.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Définir un positionnement de guichet unique sur les territoires en ce domaine est un enjeu essentiel. Pour ce faire, il est nécessaire de co-construire des stratégies d'intervention entre les services de la MSA pour accompagner ces entreprises, stratégies qui devront être également travaillées et pilotées au niveau national par les directions concernées de la CCMSA.

Il faudra, en outre, veiller à développer une approche de type servicielle (et non pas catalogue de solutions toute faites) et développer une relation privilégiée et de confiance avec l'entreprise pour construire avec elle un projet de prévention adapté à son contexte particulier.

Ressources documentaires

Etude ATEMIS : "Accompagnement stratégique pour la prévention des TMS dans les filières de découpe de la viande de boucheries et/ou de volailles" :

[http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/%28DevAttachments%29/6C1A71DC5616C8DFC12585510040CA72/\\$FILE/ATEMIS-MSA%20TMS%20Viande%20-%20Rapport%20final%20v4.pdf](http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/%28DevAttachments%29/6C1A71DC5616C8DFC12585510040CA72/$FILE/ATEMIS-MSA%20TMS%20Viande%20-%20Rapport%20final%20v4.pdf)

MOOC maîtrise des risques professionnels dans le stockage des céréales (projet piloté par service coop de France, avec participation de la CCMSA) :

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:supagro+120003+session01/about>

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Développer la santé-sécurité au travail auprès des Grands comptes par une approche globale et pluridisciplinaire.
- Développer auprès des dirigeants une culture de prévention par la promotion de notre approche globale de la santé-sécurité au travail.
- Contribuer à l'amélioration de la lisibilité de l'action de la MSA dans toutes les dimensions du guichet unique.

Objectifs opérationnels :

- Co-construire entre SST et avec la DSST une stratégie d'intervention auprès des GC s'inscrivant dans le cadre du Plan stratégique 2025 de la MSA.
- Développer un argumentaire permettant de convaincre les dirigeants des grands comptes des liens entre SST et performance.
- Améliorer la coordination de nos interventions de prévention entre les équipes SST en inter-MSA.
- Participer à faire vivre la transversalité entre les différentes branches de la Protection Sociale au sein de la MSA.

3- Actions :

Pour les MSA et la CCMSA :

- A partir des diagnostics déjà réalisés en SST concernant les GC (la question des CSE régionaux, les demandes de données ATMP consolidées par le siège du GC, ...), Co-construire entre les services SST et la DSST une stratégie d'intervention auprès des GC.
- Mutualiser les initiatives des MSA concernant la mise en œuvre de stratégie SST auprès des GC.
- Développer une culture socio-économique des grandes entreprises dans le but de :

- Comprendre le fonctionnement de l'entreprise.
- Appréhender la gestion en LUCEA pour le volet SST

4- Ressources

Méthodes et outils :

Plan stratégique Groupe 2 « Nouvelles offres globales de service. 2.1 Grands comptes.

Synthèse des travaux sur la priorité du plan SST 2016-2020 : prévention des TMS dans la filière de découpe de la viande (en cours de finalisation).

Optimiser l'utilisation des dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises

1- Diagnostic

Constats :

Les problématiques identifiées de ces dispositifs, selon le modèle actuel sont les suivantes :

Cadrage

Les dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises existants (CNOP, AFSE, AFSA, prêts et subventions) sont difficilement lisibles, du fait des textes qui les régissent et de leur stratification au cours du temps.

Leur formulation n'est pas toujours homogène, notamment entre CNOP de différentes filières.

Ils génèrent un suivi des aides d'Etat contraignant, du fait des règles de non-cumul qui s'imposent.

La réactivité pour les faire évoluer est limitée, face à l'émergence de nouveaux risques, de nouvelles contraintes, de nouvelles priorités d'actions ou, pour les CNOP, aux lourdeurs du dispositif de leur négociation par filière.

Ils cohabitent parfois avec des dispositifs mis en œuvre en MSA, hors base légale ou respect des textes (aides locales spécifiques).

Ils n'offrent pas de transparence sur les modalités de calcul des allocations des caisses, la répartition des budgets, la variabilité des enveloppes budgétaires, d'une année sur l'autre.

Ils ne bénéficient pas à ce jour d'une évaluation des ressources humaines nécessaires à leur gestion, leur mise en œuvre et leur pilotage (charge administrative, procédures, chronophages).

Pilotage

Les dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises existants (CNOP, AFSE, AFSA, prêts et subventions) ne rendent pas assez compte de leur contribution à la stratégie de prévention de la MSA.

Ils n'offrent pas de lisibilité suffisante de leur finalité propre et de la façon dont ils s'articulent entre eux.

Ils ne sont pas équitables entre les territoires.

L'organisation du partage de leurs expériences n'est pas suffisante au sein du réseau MSA.

Le temps de gestion d'un dossier, quel que soit le dispositif, n'est pas en adéquation avec le temps de gestion de l'entreprise / l'exploitation.

Ils peuvent subir localement l'influence d'élus et de directions MSA, pour le choix des bénéficiaires, des actions à mettre en œuvre, ou par l'injonction à "consommer les enveloppes"...

L'applicatif AIDEFI⁵¹ est un outil de pilotage insuffisant pour le suivi par les MSA des dossiers et l'évaluation des dispositifs.

Impact

Les dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises existants (CNOP, AFSE, AFSA, prêts et subventions) n'ont pas fait l'objet d'évaluation de leur impact chez les bénéficiaires, en matière de prévention à court et long terme.

Leur évaluation doit s'intégrer dans une évaluation globale de la stratégie SST.

Ils ne permettent pas assez aux MSA de cibler uniquement des projets de prévention en entreprise / exploitation et génèrent plutôt un effet d'aubaine pour leurs bénéficiaires.

Il est difficile de mobiliser les organisations professionnelles au soutien des CNOP (manque de culture de prévention et difficultés temporelles pour organiser des négociations en Commissions Paritaires).

Les projets élaborés et accompagnés dans le cadre de ces dispositifs ne sont pas capitalisés et valorisés auprès des entreprises / exploitations agricoles.

Les guides pratiques des dispositifs ne définissent pas ce qu'est un « accompagnement de qualité ».

Positionnement de la MSA sur le sujet

La CCMSA souhaite mobiliser organisations professionnelles et syndicales, entreprises, et exploitants au développement de leur culture de prévention.

Elle souhaite rendre plus autonomes les entreprises et exploitations agricoles dans la gestion de leur politique de prévention, privilégier les actions de prévention primaire.

Elle veille par ailleurs à apporter davantage de cohérence entre les dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises et l'allocation Actions de Santé au Travail.

Ressources documentaires

Evaluation des Conventions d'Objectifs (ANEMOS - Décembre 2004), en vue d'améliorer les démarches collectives, la culture de prévention et le dialogue entre managers et opérateurs en entreprises ...

Etudes de sinistralité (DSEF - GDR) par CNOP : suivi dans la durée de l'évolution des taux de gravité, taux de fréquence... sur l'ensemble des entreprises bénéficiaires d'un contrat de prévention.

Rapport annuel des aides financières (Contrats de prévention, AFSE, AFSA).

Fort de ces constats, les dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises et les actions de Santé au Travail devraient évoluer et devenir de réelles ressources pour soutenir la stratégie nationale et locale en SST.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Positionner l'ensemble des dispositifs d'incitation financière à la prévention, afin qu'ils soutiennent la stratégie pluriannuelle SST.

Objectifs opérationnels :

- Impliquer le réseau dans l'évaluation des dispositifs actuels et dans leur évolution.

⁵¹ AIDEFI : logiciel informatique de gestion locale et nationale, par les services de Santé-Sécurité au Travail de la MSA, des dispositifs incitatifs et financiers agricoles (AFSA, AFSE, prêts, subventions, contrats de prévention)

- Définir les nouveaux dispositifs incitatifs à la prévention en lien avec les partenaires sociaux et le MAA.
- Définir une stratégie territoriale des incitations financières à la prévention auprès des entreprises (utilisation des fonds et détermination des moyens humains dédiés).
- Renforcer la posture de conseil, dans le travail de la demande, lors de l'utilisation des dispositifs d'incitation financière à la prévention.
- Evaluer et valoriser les démarches et actions issues des dispositifs d'incitation financières à la prévention auprès des entreprises en vue de leur mutualisation locale et nationale.

3- Actions

Pour les MSA :

- Déployer les dispositifs d'incitation financière à la prévention auprès des entreprises, en cohérence avec la stratégie définie localement.
- Réaliser un suivi des projets des entreprises bénéficiaires, pendant et après les investissements, à des fins d'évaluation, de valorisation et de mutualisation.

Pour la CCMSA :

- Réaliser une évaluation qualitative des dispositifs existants avec l'appui du réseau SST des MSA.
- Créer un groupe de travail pour faire évoluer les dispositifs (textes juridiques et outils associés).
- Former le réseau SST pour optimiser l'utilisation des dispositifs rénovés.
- Mutualiser les actions les plus pertinentes auprès du réseau SST MSA et des partenaires professionnels.

4- Ressources

Méthodes et outils :

Bilan de l'évaluation qualitative des dispositifs existants.

Appels à projets thématiques, à destination d'organisations professionnelles représentatives ou non, pour travailler avec celles mobilisées sur la prévention, hors cadre CNOP (qui intègre obligatoirement toutes les organisations représentatives d'une filière).

Renforcer l'implication des élus dans la construction des stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires

1- Diagnostic

Constats

L'un des atouts majeurs de la MSA réside dans ses 15 000 élus (délégués cantonaux et suppléants) qui assurent un maillage ancré et inscrit de longue date sur les territoires, grâce à une connaissance fine des réalités du monde rural dont ils partagent le quotidien. Leur rôle de veille, d'alerte, de relais des questions sociales et de représentation de la MSA sur les territoires est une plus-value inestimable, dans un contexte d'évolution de la société et de crises agricoles et sanitaires.

Ils sont le premier levier permettant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques et répondant aux besoins des adhérents agricoles.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Le plan stratégique 2025 de la MSA, dans son axe n°3, souhaite renforcer la dynamique des élus sur les territoires afin qu'ils puissent porter le projet et les ambitions de la MSA, en s'appuyant notamment sur le guichet unique. Cet engagement s'inscrit également dans le Plan SST 2021-2025. C'est pourquoi, les échanges entre les services SST et les élus locaux doivent aller au-delà de la simple information sur le Plan SST et de sa validation auprès des instances internes.

Il s'agit désormais d'impulser une réflexion partagée, avec les élus, sur les enjeux territoriaux de santé au travail, en reliant le Plan SST 2021-2025 aux enjeux de chaque MSA.

Ressources documentaires

Le Plan stratégique MSA 2025.

Le [Livre Blanc de la MSA](#) – Février 2020 « Cohésion des territoires – 20 propositions pour agir ».

Le [Rapport mutualiste](#)⁵².

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Renforcer les liens avec les élus MSA sur le champ de la SST afin d'identifier leurs attentes, de construire des stratégies d'action communes et de les impliquer en tant que relais territorial.

Objectifs opérationnels :

- Faire monter en compétence les élus sur le sujet de la SST.
- Co-construire (direction SST/équipe SST/élus) des actions de prévention du plan local SST en lien avec les enjeux territoriaux de la MSA.
- Impliquer les élus dans la mise en œuvre d'actions du plan local SST.
- Donner de la visibilité aux élus et à leurs implications en valorisant leurs actions dans le domaine de la SST.

3- Actions

Pour les MSA :

⁵² Rapport mutualiste : Rapport annuel réalisé chaque année par la CCMSA (Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles - Département Vie Mutualiste) concernant l'activité des élus MSA.

- Elaborer de nouvelles formes de coopération entre les élus et le service SST de la MSA sur le champ de la SST.
- Favoriser et mettre en œuvre la formation des élus en matière de SST en lien, notamment, avec le plan de formation institutionnel des élus et la vie mutualiste⁵³ de la MSA.
- Proposer aux élus de la MSA de participer à la réalisation de certaines actions du Plan SST.
- En lien avec le service communication et la vie mutualiste de la MSA, valoriser l'activité en SST des élus en s'appuyant sur les relations presses et les réseaux sociaux.
- Se coordonner avec le référent de la vie mutualiste, pour favoriser la mise en place d'actions SST promues par les élus.
- Solliciter les élus pour valoriser les actions du PSST local, notamment auprès des partenaires institutionnels.

Pour La CCMSA :

- Définir, en lien avec le département de la vie mutualiste de la CCMSA, les synergies de travail afin de renforcer et de valoriser les actions SST des élus sur les territoires.
- Concevoir, avec la vie mutualiste, les modules de formation SST proposés dans le plan de formation institutionnel des élus et les animer.

4- Ressources

Méthodes et outils :

Afin de mieux connaître les profils des élus avec lesquels les membres des services SST peuvent être amenés à travailler, se rapprocher de la vie Mutualiste de la MSA afin de disposer des cartes identité qu'elle réalise.

⁵³ Vie mutualiste : il s'agit du réseau d'animation de la MSA de ses élus et délégués.

Développer des projets inter-organismes professionnels sur la dimension SST

1- Diagnostic

Le secteur agricole est composé de nombreux acteurs permettant de couvrir un champ vaste d'activités : service en appui aux entreprises, fournisseurs et distributeurs, administration, organisations professionnelles et syndicales, etc. Le renforcement des projets inter-organismes permettra un maillage territorial plus efficace en s'appuyant sur les compétences et la présence reconnue de chacun.

Les projets inter-organismes sont menés sous différents modes de gestion de projets. Ces modes de pilotage sont à définir et à construire par les acteurs de la MSA, en concertation avec les acteurs impliqués afin d'atteindre des objectifs stratégiques de l'institution et rester précurseurs dans les domaines de la prévention. Echanger au sein d'un réseau d'organismes professionnels agricoles locaux ou nationaux est un processus riche mais souvent sous-exploité. Il conviendra de faciliter le partage d'informations et la valorisation des dossiers, des actions au sein du réseau MSA. Une concertation régionale ou nationale sur certain sujet pourra être nécessaire pour s'assurer d'une mise en œuvre effective et pertinente au regard du périmètre couvert.

Le développement des relations inter-organismes repose sur une concertation et une coopération entre toutes les parties prenantes. Cela nécessite d'élaborer une approche commune, en partageant les orientations stratégiques de chacun afin d'allier efficacité, réflexion et décloisonnement des pratiques, dont l'objectif final conduit à un meilleur service rendu à nos affiliés.

Constats

Les actions inter-organismes se retrouvent à différents niveaux. Il est dès à présent possible d'identifier les principaux acteurs évoluant dans des domaines différents (recherche, représentation du personnel, de l'agriculture...). Ci-dessous, une liste non exhaustive des organismes avec qui la MSA est susceptible de mener des projets inter-organismes :

- Organisations professionnelles des salariés et employeurs représentatifs et non représentatifs ex : associations de la FNSEA, syndicats locaux, Confédération syndicale, La Coopération Agricole, Interbev, CIVAM, TRAME, etc.
- Organismes de recherche : Instituts nationaux (INRAE, CNRS, CIRAD, ANSES, ...), instituts techniques (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes, Astred'hor⁵⁴, Institut du Porc, Institut de l'Élevage, ...) et associations (L'atelier paysan, ...).
- OPA et OPCA (structures de conseil agricole type CER France⁵⁵, AFOCG⁵⁶, OCAPIAT⁵⁷, Chambres Agriculture (CA), Crédit Agricole, Groupama, France Conseil Elevage, ...).
- Tutelles et acteurs de la protection sociale, de la santé et de la prévention des risques professionnels (OPPBTP, MAA, DGT, CNAM-TS, Inrs, DIRECCTE, Santé Publique France, ARS, AISS...).

Positionnement de la MSA sur le sujet

La MSA, a pour volonté de décorréliser les actions de prévention d'une approche uniquement pilotée par la sinistralité. En effet, l'intervention guidée par un risque isolé est aujourd'hui une limite à la

⁵⁴ Astred'hor : Institut technique de l'horticulture

⁵⁵ CER France : Réseau associatif de conseil et d'expertise comptable

⁵⁶ AFOCG : Association de FORMation Comptabilité et Gestion

⁵⁷ OCAPIAT : Opérateur de compétences Coopération agricole, Agriculture, Pêche, Industrie, agroalimentaire et Territoires

prévention primaire. En parallèle, des différentes révolutions du monde du travail moderne, les acteurs de la prévention des risques professionnels se retrouvent confrontés à des sujets spécifiques et variés (nouvelles technologies, nouvelle organisation du travail, évolution du contexte socio-économique...).

Pour répondre à ces différents sujets, les préventeurs doivent s'épauler et partager leurs connaissances, mais aussi élargir leurs relations avec les différents acteurs et organismes intervenant auprès des professionnels agricoles.

Ressources documentaires

Gangloff-Ziegler, C. (2009). Les freins au travail collaboratif. *Marché et organisations*, 10(3), 95-112. doi:10.3917/maorg.010.0095. [Lien vers l'article](#).

[Debuc, T., Blandin, O. \(2019\). Le travail ensemble. Consulté](#)

[sur http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/\(DevAttachments\)/DEEBC6388AA105FDC12583D800344F6C/\\$FILE/support%20confe%CC%81rence%20Atemis%20MSA%20.pdf](http://www.ccmsa.msanet/ccmsa/sante/public/sst.nsf/(DevAttachments)/DEEBC6388AA105FDC12583D800344F6C/$FILE/support%20confe%CC%81rence%20Atemis%20MSA%20.pdf)

Etude objectifs, moyens et leviers pour les partenariats : <https://www.associations.gouv.fr/mieux-apprehender-les-partenariats-l-etude-sur-les-objectifs-moyens-et-leviers.html>

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/r s lr - assos partenariats - rapport d etude - mars 2017 vf.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/r_s_lr_-_assos_partenariats_-_rapport_d_etude_-_mars_2017_vf.pdf)

Benqué, N., Vuidel, P., & du Tertre, C. (2014). Trajectoire vers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, dans une perspective de développement durable. Consulté sur <http://atemis-lir.fr/wp-content/uploads/2016/03/Note-explicative-EFC-FR-pour-diffusion.pdf>

Les réseaux professionnels dans le monde du travail : organisation, travail, enjeux

[Belkaid, L. \(s.d.\), Les réseaux professionnels dans le monde du travail : organisation, apport, enjeux.](#)

[Consulté sur http://www.cnrs.fr/mi/IMG/pdf/les_reseaux_dans_le_monde_du_travail.pdf](http://www.cnrs.fr/mi/IMG/pdf/les_reseaux_dans_le_monde_du_travail.pdf)

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Développer les relations inter-organismes par la co-construction de projets, d'actions, de partenariats avec la MSA qui permettront d'élargir les champs d'intervention.
- Faire connaître les missions portées par les services SST de la MSA auprès des organismes territoriaux afin qu'ils puissent en être le relais auprès de nos affiliés.
- Développer des relais en SST afin de rendre autonomes les différents acteurs par l'intégration de réflexes SST (prévention primaire, approche systémique, intervention en pluridisciplinarité, ...).

Objectifs opérationnels :

- Développer la connaissance des acteurs des organismes partenaires sur la prise en compte des différentes dimensions de l'Homme au travail (physique, cognitive, psychique, sociale), dans l'accompagnement des entreprises.
- Mobiliser les partenaires afin qu'ils prennent en compte la prévention primaire et l'approche travail dans leurs conseils aux entreprises et soient en capacité de les orienter vers nos services.
- Mutualiser et faciliter le partage d'informations et valoriser les actions dans lesquelles la MSA est partie prenante, au sein du réseau SST.
- Identifier, à partir de retours d'expériences, les freins et ressources entre la MSA et les organismes, susceptibles de limiter ou de favoriser la mise en place de partenariats ou de projets de coopération.

3- Actions

Pour les MSA :

- Se positionner en co-construction (*par exemple modules de formation*) avec les partenaires pour y intégrer la dimension SST
- Partager et capitaliser les expériences au sein du réseau MSA, communiquer sur les actions mises en place
- Etudier l'opportunité d'une sollicitation impliquant un tiers

Pour La CCMSA :

- Mettre en place des actions partenariales avec les organismes nationaux
- Capitaliser les connaissances et partager les retours d'expériences
- Réaliser une veille en identifiant les difficultés et les intérêts de projets menés en partenariat
- Accompagner les MSA dans la réalisation de leurs actions et faciliter la portée nationale

4- Ressources

- Bouv'innov (Institut de l'Elevage, CNAM-TS, CARSAT, Interbev, ...) : fiches techniques sur la gestion d'un projet de conception ou d'aménagement d'un abattoir ou centre de rassemblement (implication des salariés, construction d'un cahier des charges, ...)
- Convention cadre jeune : La Convention nationale cadre jeune pour l'intégration de la santé et de la sécurité au travail (SST) dans l'enseignement agricole a été signée en septembre 2018 entre le Ministère de l'agriculture, le Ministère du travail et le Président de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.
- Campagne de prévention

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente quelques actions menées avec ces organismes :

	<u>Adhérents</u>	<u>Organisations professionnelles</u>	<u>Organisme de recherches</u>	<u>Etablissements scolaires</u>	<u>OPA/OPCA</u>
<u>CCMSA</u>		Interbev Bouv'innov <u>Partenariat</u> : légumes de France	Demande de métrologie, étude d'impact sur un produit phyto, épidémiologie	Convention cadre jeunes	?
<u>MSA</u>	Soirée REx, Journée technique autour d'une filière	Relai d'information via les FDSEA ou autres	Campagne de prévention en collaboration, appui des démarches par une valeur scientifique	Action des préventeurs lors de stage, intervention en classe pour faire connaître l'offre de service (facilite l'appel des nouveaux installés.)	Formation réalisée avec Chambre agri, FAFSEA ? ANEFA ex conduite PEMP ⁵⁸

⁵⁸ PEMP : Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes

Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires

1- Diagnostic

Constats

La santé publique est une discipline abordant la santé de manière collective dont la finalité est d'améliorer l'état de santé de la population. Elle s'appuie sur la définition de la santé de l'OMS en tant qu'"*état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*". Pour promouvoir la santé, elle préconise d'agir sur ses déterminants (dont le travail fait partie), qui sont les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui agissent sur l'état de santé des individus.

La santé publique et la santé au travail, secteurs historiquement très cloisonnés, ont depuis plusieurs années la volonté de mutualiser connaissances et compétences.

En effet, avec la volonté actuelle de promouvoir la prévention primaire, la pluridisciplinarité, une approche globale de la santé et de la qualité de vie au travail, la santé publique et la santé au travail partagent des objectifs communs, d'autant plus que la santé au travail peut être considérée comme faisant partie de la santé publique.

Les travailleurs sont exposés à des risques biologiques, physiques ou chimiques ainsi qu'aux effets néfastes de certains modes d'organisation du travail.

Partant du principe que le travail exercé dans de bonnes conditions contribue au maintien d'un bon état de santé, la stratégie nationale de santé 2018-2022 préconise la mise en place d'une politique globale de santé et de qualité de vie au travail dans tous les milieux professionnels. Cela comprend le développement de la prévention en améliorant la coordination des différents acteurs de santé, une meilleure intégration des services de santé au travail dans le parcours de santé⁵⁹, la prise en charge des pratiques addictives et le renforcement de la prévention des risques professionnels dans la formation des futurs salariés et dirigeants des entreprises.

La santé au travail répond à une demande sociétale croissante car elle est au carrefour d'enjeux multiples : besoins en santé, allongement de la durée de vie au travail, mieux-être au travail, évolution du contexte économique, risques émergents (liés aux expositions environnementales professionnelles, risques psychosociaux, nouvelles organisation du travail, nouvelles technologies...)

L'entreprise est un lieu de vie où les questions de santé publique sont présentes (telles que les maladies chroniques évolutives, le maintien en emploi, les pratiques addictives) et où des campagnes ou actions de prévention adaptées aux milieux de travail peuvent être mises en place. Or, mieux anticiper et analyser les risques liés au travail, notamment ceux liés aux nouvelles organisations du travail, suppose d'accorder toute sa place à la prévention.

Dans un contexte où les problématiques sont multifactorielles et nécessitent des approches interdisciplinaires, la prévention de la santé des travailleurs doit agir sur plusieurs facteurs (personnels et collectifs, comportementaux et environnementaux, professionnels et extra-professionnels) en combinant des aspects de changement organisationnel, des démarches participatives, et de promotion de santé. Ces objectifs peuvent être atteints par un processus d'identification des besoins, d'analyse, de recherche de solutions et d'actions.

⁵⁹ Parcours santé : c'est l'ensemble des étapes et le cheminement parcourus par un sujet dans un système sanitaire et social organisé, dans un temps et un espace donné. Au-delà du parcours de soins, il apporte une réponse aux besoins de prévention, sociaux et médico-sociaux. Il concerne l'ensemble des déterminants de santé. Il englobe ainsi les acteurs des secteurs sanitaires, médicaux-sociaux et sociaux dont le choix et la coordination permettent d'assurer dans la durée la prise en charge la plus adaptée, la plus globale et la plus harmonieuse pour le patient.

L'articulation de la santé publique et de la santé au travail suppose donc l'implication et la collaboration de nombreux acteurs complémentaires (professionnels des champs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et de l'accompagnement social). Il semble nécessaire de développer de façon coordonnée les partenariats, la recherche et la communication auprès de toutes les parties prenantes pour optimiser leur engagement ainsi que la mutualisation des moyens à mettre en œuvre pour développer la collaboration santé publique - santé travail sur les territoires.

Positionnement de la MSA sur le sujet

Malgré la richesse des actions conduites par les acteurs de la santé publique et de la santé au travail déclinées sur les territoires, la connaissance des objectifs et missions de chacun reste insuffisante et les partenariats sont encore peu formalisés. Dans le cadre de son organisation en guichet unique, la MSA promeut une approche transversale et innovante de la santé. Des actions en lien avec d'autres organismes de santé publique sont existantes (enquêtes SUMER⁶⁰, dispositif Agri'écoute⁶¹, COSET-MSA⁶², étude SMARTTIQ⁶³, ...).

La MSA a pour volonté de renforcer et d'étendre ces partenariats, et de développer des actions communes dans une démarche de facilitation de la prise en charge des assurés. Dans cette dynamique, le service Santé Sécurité au travail peut être un appui pour les priorités de santé publique recoupant ses missions légales. Des complémentarités et collaborations santé publique - santé travail sur la base d'un diagnostic partagé, et dans le respect des missions de chacun, pourrait permettre une convergence des actions aboutissant à une meilleure efficacité, au bénéfice des assurés.

Ressources documentaires

Stratégie Nationale de Santé 2018 – 2022, Ministère de la santé.

https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf

Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée, Rapport Lecocq, août 2018.

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/08/rapport_de_mme_charlotte_lecocq_sur_la_sante_au_travail_-_28.08.2018.pdf

Articulation entre santé au travail et santé publique : une illustration au travers des maladies cardiovasculaires, Rapport Igas, avril 2014.

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2013-127R_Articulation_sante_au_W_sante_pub_2.pdf

Quelle place pour la promotion de la santé en milieu professionnel ? Doumont Dominique, Hoyois Chantal, Taeymans Bernadette Louvain : UCL-RESO, 2012

<http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/reso/documents/DTentreprise14.pdf>

Rapport « Bien-être et efficacité au travail : 10 propositions pour améliorer la santé psychologique au travail » Février 2010

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/02-17_Rapport_-Bien-etre_et_efficacite_au_travail--2.pdf

Muller Michel, Mairiaux Philippe, « Promotion de la santé en milieu de travail : modèles et pratiques », *Santé Publique*, 2008/hs (Vol. 20), p. 161-169.

<https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2008-hs-page-161.htm>

⁶⁰ SUMER : L'étude épidémiologique transversale répétée sur la Surveillance Médicale des Expositions des salariés aux Risques professionnels, fournissant des indicateurs pour les plans gouvernementaux en matière de santé publique et de santé au travail.

⁶¹ Agri'écoute : dispositif pour les professions agricoles en situation de détresse psychologique mis en place en 2014.

⁶² COSET-MSA : étude sur la santé des travailleurs agricoles en partenariat avec Santé Publique France initiée en 2019.

⁶³ SMARTTIQ : étude de séroprévalence de microorganismes à risques de transmission par les tiques en partenariat avec Santé publique France.

2- Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Développer la prévention en milieu professionnel dans une approche globale de la santé en améliorant la coordination des acteurs du parcours de santé.
- Contribuer à la mise en œuvre de solutions pour une offre de santé publique de proximité qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans les lieux de travail.

Objectifs opérationnels :

- Rapprocher les acteurs de la prévention de la santé publique et de la santé au travail et les mobiliser autour des mêmes objectifs de promotion de la santé dans les lieux de travail en facilitant leur action coordonnée.
- Sensibiliser les acteurs de santé publique et les soignants aux effets potentiels de l'environnement de travail sur la santé des personnes.
- S'appuyer sur l'expérience de la prévention acquise par les acteurs de santé au travail pour promouvoir le travail comme facteur de santé.
- Contribuer à la production de connaissances sur les dangers, les expositions et l'évaluation des risques des travailleurs agricoles (risques biologiques, physiques, chimiques ou liés aux modes d'organisation du travail).

3- Actions

Pour les MSA :

- Identifier les collaborations possibles en analysant les freins et les leviers au développement d'une démarche complémentaire santé publique - santé travail.
- Développer de nouveaux partenariats avec des structures locales de santé publique.
- Inscrire la Santé Sécurité au Travail dans les Contrats Locaux de Santé (CLS)⁶⁴ portés dans le plan régional de santé des Agences Régionales de Santé (ARS).
- S'inscrire dans des projets pluri-partenariaux sur des thématiques transversales (pratiques addictives, risques psychosociaux, maladies chroniques, maintien en emploi ...).

Pour La CCMSA :

- Créer les assises des CLS et appuyer les MSA pour leur permettre de contribuer à l'émergence et à l'évolution de ces contrats.
- Participer aux travaux partenariaux d'ouverture du Dossier Médical Partagé (DMP) au médecin du travail notamment en construisant le modèle de document de remontée des informations SST dans le DMP.
- Permettre de tracer les expositions professionnelles aux risques et leur suivi en participant à des études afin de renforcer les connaissances sur la santé des travailleurs agricoles.
- Apporter davantage de visibilité aux actions menées en partenariat.

4- Ressources

⁶⁴ Le contrat Local de santé est mis en œuvre à partir d'un diagnostic de santé partagé par les acteurs du territoire (ARS et collectivités locales). Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médicosocial) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives. L'objectif des CLS est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité se traduisant sous la forme d'actions prioritaires concrètes permettant de répondre aux besoins spécifiques à l'échelon local.

Méthodes et outils :

Le réseau européen « European Network for Workplace Health Promotion » (ENWHP) s'appuie sur des structures existantes (par exemple, des institutions nationales de santé et sécurité au travail, des institutions de santé publique et/ou de promotion de la santé, des institutions d'assurances sociales) dans chacun des 31 pays membres du réseau. Le réseau a notamment pour mission de coordonner les échanges d'informations concernant la promotion de la santé au travail et de diffuser des exemples de « bonnes pratiques ». <https://www.enwhp.org>

Un portail dédié aux addictions en milieu professionnel propose des outils et ressources pour prévenir les addictions <https://www.addictaide.fr/travail>.

Glossaire des acronymes

Accident de trajet : un accident ayant entraîné une lésion et qui est survenu pendant le trajet effectué entre les points suivants : votre résidence et votre lieu de travail, votre lieu de travail et le lieu de restauration où vous vous rendez pendant la pause repas.

ADF : Assemblée des départements de France

AFSA : Aide Financière Simplifiée Agricole. Dispositif simplifié d'accompagnement financier, à destination des petites entreprises agricoles employeuses de main-d'œuvre.

AFSE : Aide Financière Simplifiée pour les Exploitants agricoles. Dispositif simplifié d'accompagnement financier, à destination des exploitants agricoles.

AGRICAN : AGRiculture et CANcer

AGEFIPH : Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

AISS : Association Internationale de Sécurité Sociale

ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ANefa : Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARACT : Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail

ARS : Agence Régionale de Santé

AT : Accidents du Travail

AT/MP : Branche Accidents de Travail et Maladies Professionnelles

BEA : Bien-être animal

Biométrie : Mesure de paramètres dans les liquides biologiques permettant la surveillance biologique des expositions à des substances chimiques et toxiques.

BTP : bâtiment travaux publics

CA : Conseil d'Administration

CAAA : Caisse d'Assurance d'Accident Agricole

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Cellules CPP : Cellules Pluridisciplinaires de Prévention dont la mission est de repérer et d'écouter les professionnels agricoles en difficulté, avec l'aide des sentinelles, leur proposer un accompagnement social ou médical, les orienter et assurer un suivi de leur situation

CHEOPS : Conseil National Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CNAM-TS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour Travailleurs Salariés

CNOP : Convention Nationale d'Objectif de prévention. Dispositif permettant à tout employeur agricole relevant d'un secteur d'activité signataire, de bénéficier d'une aide financière de la MSA, lui demeurant acquise, dès lors que les conditions figurant au contrat personnalisé qu'il souscrit, dénommé « contrat de prévention », auront été satisfaites et les objectifs propres définis audit contrat, atteints.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Contrat de prévention : déclinaison opérationnelle de la CNOP, le contrat de prévention, est la matérialisation d'un accompagnement technique et financier de la MSA à la mise en œuvre du projet d'investissement d'une entreprise agricole signataire, présentant des actions d'amélioration des conditions de travail et de sécurité de ses salariés.

COG : La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) est signée entre la MSA et l'Etat pour une période de 5 ans. La MSA met en œuvre sa mission de service public à travers des engagements évalués grâce à des indicateurs. Ces indicateurs sont à évaluer, trimestriellement ou annuellement.

COSET-MSA : Cohorte de Surveillance des Expositions au Travail en MSA

CP : Conseiller en Prévention

CPG : Contrat Pluriannuel de Gestion entre la CCMSA et chaque MSA. Les MSA restituent les résultats des indicateurs CPG à la CCMSA. Certains de ces résultats permettront à la CCMSA de restituer des indicateurs COG aux tutelles.

CPME : Cellule Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi

CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés Agricoles

CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés Agricoles

CRRMP : Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

CS : Conseil Scientifique de la CCMSA

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (ministère du travail)

DGT : Direction Générale du Travail

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRAAF : Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

DSEF : Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds de la CCMSA

DSN : Déclaration Sociale Nominative

DSST : Direction de Santé Sécurité au Travail de la CCMSA

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPI : équipement de protection individuel

ERC : Evaluation des Risques Chimiques en entreprise

ESOPT : “Et Si On Parlait du Travail” est une démarche de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS) basée sur le développement, au sein des entreprises, d'un processus dynamique permettant de penser, débattre et agir sur le travail réel

FA : Fiches Actions

FAFSEA : Fond national Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles

FAR : Fiches d'Aide au Repérage

FAS : Fiches d'Aide à la Substitution

F@SST : Newsletter Fil d'Actualité Santé Sécurité au Travail

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GC : Grands Comptes

GDR : Gestion de Risques. Permet d'améliorer la connaissance des risques de la population agricole et rurale et de proposer aux pouvoirs publics des leviers d'amélioration de la performance et de l'efficacité du système de soins

GT : Groupe de travail

GU : Guichet unique

HAS : Haute Autorité de Santé. Autorité publique indépendante à caractère scientifique, la HAS vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social au bénéfice des personnes.

IDEST : Infirmier en Santé au Travail

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

INMA : Institut National de Médecine Agricole

INRAE : Institut de recherche pour l'Agriculture, L'alimentation et l'environnement.

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

INSERM : Institut National de la Santé et de la REcherche Médicale

Interbev : association nationale Interprofessionnelle du BEtail et de la Viande

LUCEA : Lieu Unique de Cotisations pour les Employeurs Agricoles

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées

MC : Médecin Conseil

MCP : Maladie à caractère professionnel

ME : Maîtrise d'Œuvre

Métrologie : Mesures de paramètres dans l'environnement de travail des opérateurs pour surveiller leurs expositions à des substances chimiques et toxiques.

MO : Maîtrise d'Ouvrage

MP : Maladies professionnelles

MT : Médecin du Travail

NI : Nouvel installé

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPA : Organisations Professionnelles Agricoles

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

PI@net MSA : Ressources documentaires pour le réseau MSA

PST3 et 4 : Plan Santé Travail 3 (2015-2019) et 4 (2020-2024) : Plan pluriannuel défini par les pouvoirs publics qui détermine les priorités de gestion des risques sur le territoire

QVT : Qualité de Vie au Travail. Un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt au travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué

Rapport Lecoq : Rapport du nom de Mme Charlotte Lecoq, députée, à qui le Premier ministre a confié le 22 janvier 2018, le soin de conduire une mission relative à la santé au travail. Les objectifs de cette mission portaient en premier lieu sur l'évaluation de la performance de notre système de prévention des risques professionnels, et en second lieu sur les leviers notamment organisationnels permettant d'améliorer cette performance. Les conclusions de ce rapport alimentent la négociation interprofessionnelle en vue de l'élaboration d'une réforme.

REPRAN : Réseau Pathologies Respiratoires Agricoles National

RG : Régime Général

SIMA : Salon International du Machinisme Agricole

Situation de travail : une situation de travail est composée par un individu qui travaille (avec des compétences, des capacités, des buts, des valeurs) pour réaliser une tâche (objectif à réaliser avec des actions physiques et des opérations mentales) dans un environnement particulier (des outils, des collègues, des contraintes et des ressources, du temps, de l'espace)

SpF : Santé publique France

SSA : Site “Santé Sécurité au travail en Agriculture”. Ressources documentaires de la MSA pour la prévention des risques professionnels en agriculture, pour le réseau et les adhérents MSA.

SST : Santé Sécurité au Travail

SSTI : Services de Santé au Travail Interentreprises du Régime Général

Subvention / Prêt : 2 dispositifs qui avec AFSA, AFSE et contrats de prévention, sont régis par l’Arrêté du 3 février 2012 relatif aux avances, aux subventions, aux prêts et à l'attribution de ristournes sur cotisations ou à l'imposition de cotisations supplémentaires en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés agricoles

SUMER : SURveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

TMS : Troubles MusculoSquelettiques

TPE : Très Petite Entreprise

TPS : Troubles PsychoSociaux

UNML : Union Nationale des Missions Locales